

relations

mars 1994 3,50\$ no 598

Dans un Québec cassé en deux... (suite V)

habiter la forêt



03



L'hiver froid et rugueux s'achève, du moins espérons-le! Mais les séquelles vont perdurer. Plusieurs auront à fouiller le fond de leurs poches pour payer des comptes de chauffage très lourds.

Que faut-il attendre de ce mois de mars qui nous annonce le printemps? Que le ras-le-bol qui hante beaucoup de Québécois et de Québécoises prendra fin? Que les plus pauvres parmi nous cesseront de servir de cible au ressentiment populaire? Sans jouer au prophète, nous pouvons prévoir que le budget de Paul Martin ne réglera ni la crise de l'emploi, ni la crise fiscale, ni la crise de confiance dans nos gouvernements. Et sans doute, ces derniers, tant à Ottawa qu'à Québec, succomberont-ils à la tentation de sabrer sans discernement dans des programmes sociaux essentiels à notre bien-être collectif.

Au seuil d'un printemps que nous pouvons espérer aussi doux et beau que l'hiver fut rigoureux, tous sont unanimes à croire que nous aurons des choix difficiles à faire. Quels services sommes-nous collectivement prêts à nous payer? Abandonnerons-nous les victimes de cette récession à leur sort ou pourrons-nous imaginer un véritable système de sécurité du revenu? Devant la rareté de l'emploi, serons-nous prêts à envisager une répartition plus équitable?

À qui appartient-il de répondre à ces questions? Les décisions se prendront-elles dans les officines des grands de ce monde ou saurons-nous entendre les sans-voix de notre société? Feroons-nous appel aux experts – dont les rappels incessants des limites du possible nous renferment dans le défaitisme – ou saurons-nous prêter une oreille attentive aux voies de solutions qui surgissent des solidarités populaires et rurales?

Au cours des mois à venir, beaucoup solliciteront notre appui pour rebâtir ce pays. Faisons-nous un devoir de leur rappeler que notre vision du Québec est celui d'un Québec solidaire et que nous refuserons toujours de nous satisfaire d'un Québec cassé en deux!

Carolyn Sharp

relations

revue du mois publiée par le Centre justice et foi, sous la responsabilité d'un groupe membre de la Compagnie de Jésus.

DIRECTRICE

Carolyn Sharp

COMITÉ DE RÉDACTION

Gregory Baum, Jean-Marc Biron, Jacques Boucher, Céline Dubé, Joseph Guère, Julien Harvey, Guy Paiement, Francine Tardif

BUREAUX

25, rue Jarry ouest
Montréal H2P 1S6
tél.: (514) 387-2541

SECRÉTAIRE À LA RÉDACTION

Jean Périgny

COLLABORATEURS

André Beauchamp, Michel Beaudin, Alain Bissonnette, Jean-François Bouchard, René Boudreault, Pierre-André Fournier, Vivian Labrie, Yves Lever, Jean Pichette, Jean-Paul Rouleau, Shirley Roy

ABONNEMENTS

Hélène Desmarais

10 numéros (un an): 25,00\$ (taxes incl.)

Deux ans: 45,00\$ (taxes incl.)

À l'étranger: 27,00\$

Abonnement de soutien: 50,00\$

TPS: R119003952

TVQ: 1006003784

ASSISTANT À LA RÉDACTION

Fernand Jutras

Les articles de *Relations* sont répertoriés dans *Points de repères* et dans le *Canadian Periodical Index*, publication de Info Globe. Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec.

ISSN 0034-3781

On peut se procurer le microfilm des années complètes en s'adressant à *University Microfilm*, 300 North Zeeb Road, Ann Arbor Michigan 48106-1346 USA.

Envoi de publication – Enregistrement no 0143

face à l'actualité

Un mémoire-manifeste
Sommet sur l'éducation coopérative
La Journée internationale des femmes
Le GATT et la question alimentaire

UNE PROPOSITION DU FORUM PARITAIRE AUTOCHTONE-QUÉBÉCOIS

« Nous avons entendu des milliers de personnes à la Commission, mais ce mémoire-là est le premier qui provienne d'un groupe mixte amérindien-québécois. » Voilà les paroles avec lesquelles Me René Dussault, coprésident de la Commission royale sur les peuples autochtones, a accueilli le mémoire-manifeste que lui a soumis le Forum paritaire québécois-autochtone, le 29 novembre 1993.

Le Forum paritaire québécois-autochtone est un groupe spontané, moitié amérindien, moitié québécois. Travaillant sans subventions gouvernementales, il se veut un groupe politique dont le but est de formuler une nouvelle entente complète entre les parties en présence. Parmi ses membres, mentionnons Gérard Drainville de l'Assemblée des évêques du Québec, Diom Roméo Saganash du Grand conseil des Cris du Québec, Gérald Larose de la Confédération des syndicats nationaux, Jacqueline Kista-

bish de l'Association des femmes autochtones du Québec, Julien Harvey du Centre justice et foi et Édith Cloutier du Regroupement des centres d'amitiés autochtones du Québec. Les autres membres représentent la Centrale de l'enseignement du Québec, la Confédération des caisses Desjardins, le Conseil des Atikamekw et des Montagnais, le Grand conseil de la nation wôbanaki et la Ligue des droits et libertés.

Le mémoire-manifeste du Forum est bref, dix-neuf petites pages. Centré sur le Québec et les onze peuples autochtones qui y vivent, à côté des Québécois d'origine française, anglaise ou autre, il a envisagé l'ensemble du défi posé par ce qui est en fait la plus longue histoire de convivance au Canada. Sans entrer dans les détails, il a trouvé le moyen de dire des choses précises et engageantes sur l'impératif territorial, l'autonomie de chacun de ces peuples, le nouveau contrat social éventuel, les formes

de possession du territoire, les défis culturels et en particulier linguistiques, le progrès économique autonome et associé, les relations de chaque peuple avec ses congénères vivant hors du Québec, la constitution d'une économie et d'une culture circumpolaire.

L'intervention du Forum paritaire auprès de la commission royale reconnaît aux peuples autochtones et au peuple québécois les mêmes exigences d'identité moderne, en particulier le besoin d'autonomie, le besoin d'une terre où ils soient maîtres, le besoin de subvenir à leur propre vie, le besoin de conserver et de faire croître leur langue et leur culture, le besoin d'établir des relations internationales. Il n'y a aucune raison valable de permettre tout cela aux uns et de le refuser aux autres.

Il appartient et il continuera d'appartenir à chacun des peuples autochtones de conserver et de développer sa culture. Mais une collaboration s'imposera de plus en plus, au niveau scolaire par exemple, ou au niveau des médias de communication. Le Forum ne croit pas qu'il faille faire d'une langue seconde une condition essentielle de l'association; mais il recommande que le français serve de langue d'échange; par ailleurs, il souhaite vivement que la connaissance des langues autochtones se développe au Québec.

De même, le Forum insiste sur la nécessité d'une nouvelle alliance qui doit remplacer les solitudes actuelles. Cette alliance doit être mise en marche dès maintenant, même si tous les peuples n'y participent pas; on doit rendre la première phase assez évidente et assez productive pour que les réticences des non-participants tombent d'elles-mêmes. En particulier, les gouvernements des onze peuples aborigènes et du peuple québécois doivent créer dès maintenant un organisme de vigilance sur les négociations, pour assurer que le droit prime partout. Le mandat de

cet organisme durera aussi longtemps que les négociations et il sera remplacé par un tribunal permanent du type de celui de Waitangi en Nouvelle-Zélande.

La réclamation de territoires par les autochtones à l'intérieur du Québec est fondée. Les premiers envahisseurs, français et anglais, agissaient en vertu d'une conception de l'univers que pratiquement personne ne partage plus: selon eux, la terre créée par Dieu devait être occupée partout. Or, les espaces qu'ils découvraient dans les Amériques, surtout lorsqu'ils rencontraient des nomades, leur paraissaient vides et donc appartenaient au premier occupant stable. En conséquence, le Forum n'accuse personne, mais veut trouver les meilleures formules de retour à la justice dans notre temps. Il envisage deux types de possession du sol: d'une part, des territoires autonomes à forte majorité autochtone et d'autre part, des territoires plus vastes, à gestion partagée et à partage des revenus. Un statut spécial assurera la survie culturelle des autochtones en milieu urbain (environ la moitié des 80 000 Amérindiens et Inuit du Québec).

Plusieurs des peuples impliqués dans la réflexion du Forum n'ont pas les mêmes frontières que le Québec. Le Forum reconnaît ce fait et en tire les conséquences: chacun des peuples impliqués pourra établir des alliances avec ses congénères au-delà des frontières. Et on présume qu'une attitude de confiance réciproque et de clarté démocratique dans les négociations sera le climat normal de ces alliances, en particulier, lorsqu'on avancera dans l'économie circumpolaire.

En ce qui concerne le rattachement actuel du Québec et du Canada, la réflexion du Forum est aussi valable selon qu'on envisage un Québec souverain ou un Québec rattaché à la confédération canadienne. Advenant une séparation, le Québec devrait reconnaître tous les engagements du Canada à l'égard des au-

VERS UNE CULTURE PUBLIQUE COMMUNE AU QUÉBEC

Rapport synthèse

Une session, organisée par le Secteur des communautés culturelles du Centre justice et foi groupé, du 16 au 19 août 1993, une centaine de personnes impliquées dans les relations interculturelles et venant de divers milieux: immigration, Églises, syndicats, organismes de services...

La réflexion a porté sur le défi de développer une culture publique commune acceptable par les groupes en présence au Québec: Amérindiens, Canadiens français de vieille souche, Canadiens anglais de même enracinement et arrivants récents.

Diverses autres options interculturelles sont actuellement possibles pour les Québécois: la convergence culturelle, l'intégration pluraliste, le multiculturalisme, le transculturalisme, etc.

Le choix de la culture publique commune a été proposé à la réflexion et aux débats des participants, comme celui qui laisse davantage de place à la pluralité et à la cohésion sociale et aussi à un certain *plaisir de vivre ensemble!*

Le Rapport synthèse de la session (16 p.) est disponible au coût de 10,00\$, en s'adressant à:

Pauline Roy-Servant, Centre justice et foi
25 rue Jarry ouest, Montréal Qc H2P 1S6
tél.: (514) 387-2541

tochtones, jusqu'à renégociation. Politiquement, il deviendrait une nouvelle alliance, formée de douze peuples associés, démocratiques, dotés d'une charte commune des droits et, de plus, reconnaissant un mécanisme de règlement des différends qui ferait suite à celui de la période de transition.

De même, le Forum imagine un mécanisme de transition, prévoyant des règles et des institutions pour gérer la transition, reconnaissant le caractère arbitraire de trop de transactions passées, où le rapport de force et la force des nombres a remplacé le droit. Sur le plan politique, le Forum considère qu'une Constituante devra définir d'égal à égal le cadre politique de cette nouvelle alliance entre les douze peuples. Sur le terrain économique, il semble évident qu'un développement commun des peuples associés est nécessaire et possible. Les liens existants sont déjà considérables; à partir d'eux, une économie commune et croissante est possible et profitera à tous.

Le mémoire-manifeste du Forum paritaire québécois-

autochtone propose un projet de société complet. Nous ne doutons pas de la difficulté de certains points. En particulier, la question des territoires autonomes et celle des territoires à gestion partagée. De même, le passage des peuples autochtones à une autonomie réelle est une opération coûteuse, où l'aide de tous les compatriotes plus aisés sera requise. Ceci demande une conversion, que le Forum pense pouvoir aider. Si en effet le projet du Forum est accepté par ses membres, cela signifie que pratiquement toute la population du Québec l'accepte (syndicats, Église catholique, Mouvement Desjardins, etc.). Serons-nous conséquents avec nos solidarités? Pouvons-nous espérer que les peuples autochtones qui ne se sont pas encore joints au Forum se laisseront entraîner par le mouvement actuel? Si oui, ces solitudes qui ne peuvent plus continuer feront place à des relations nouvelles entre Autochtones et Québécois. ■

Julien Harvey

UN AUTRE PAS VERS L'ÉCONOMIE SOCIALE

alors que le temple érigé par les dernières générations n'en finit plus de s'effondrer; alors que, il faut bien l'admettre, les prophètes ne savent tout simplement plus à quel saint se vouer; alors que nos institutions les plus chères tombent l'une après l'autre dans le fossé de l'insignifiance; alors que *La Presse* du dimanche 14 novembre titrait à la une que Montréal avait perdu quelque 45 000 emplois en trois mois, et que *Le Devoir* du même jour, à la une de son cahier Économie, coiffait du mot «Paradoxe» son titre annonçant que la reprise est malheureusement... «austère», une bouffée d'air frais est passée sur notre espoir collectif tant malmené.

D'où vient cette brise? Des coopératives!

Non pas coopératives en tant que coopératives. Mais coopératives en tant que réseaux-qui-recommencent-à-se-parler. C'est-à-dire à se re-lie. Car pour une deuxième fois en dix-huit mois, les réseaux coopératifs québécois se réunissent pour abaisser les cloisons entre eux. Et ils le font en parlant de leur finalité, du pourquoi, et surtout du pour qui de toute cette activité économique des coops québécoises.

Cette brise provient du Sommet sur l'éducation coopérative, tenu à Montréal, du 12 au 14 novembre dernier. Plus de 300 personnes ont adopté un train de résolutions toutes plus intéressantes les unes que les autres sur les moyens concrets qui *doivent* être pris pour que non seulement la société en général, non seulement les jeunes dans nos écoles, mais même les membres des coopératives entendent enfin parler des valeurs coopératives.

Et pas seulement les membres, mais les dirigeants et dirigeantes! Et les employés aussi!

Je vous entends railler, disant que cela aurait dû être fait depuis longtemps. Vous avez raison. Mais «longtemps», c'est relatif. D'autant plus que la coopération, comme le syndicalisme, n'est qu'une invention du siècle dernier. Vous conviendrez qu'il

est heureux qu'on se remette à parler de valeurs coopératives dans nos coops! Non pas «en parler», mais «enseigner». Car la brise dont je vous parle est la découverte de la nécessité de faire ENSEMBLE cette éducation des cinq millions de coopérateurs et coopératrices que compte le Québec.

Le meilleur est que cette brise risque de devenir contagieuse. Car le Sommet, tenu sous l'égide du Conseil de la coopération, a également accueilli la CSN, la CEQ, les universités, certains collèges offrant l'option «techniques administratives et coopération», plusieurs corporations de développement économique et communautaire, certains groupes populaires, quelques fonctionnaires, bref, une bonne partie de ceux et celles qui tentent d'empêcher le Québec de basculer tout entier dans le gouffre du néant économique et du déshébergement des valeurs.

Fut alors prise la décision de mettre les ressources en commun afin d'éduquer, non seulement les élèves, mais les coopérateurs, les syndiqués, les enseignants, les fonctionnaires, etc. aux valeurs d'égalité, de prise en charge, de démocratie, de solidarité, de coopération. On est loin de la coupe aux lèvres, bien sûr. Mais sans de tels sommets, comment faire advenir une économie sociale et solidaire?

Et, comme pour nous indiquer que tout cela n'est pas que palabres, le Sommet a déjà permis au concret de s'incarner dans un répertoire¹ complet de ce qui se fait en éducation coopérative au Québec. Un outil fort important, que le Mouvement n'avait pas encore réussi à se donner depuis des décennies, produit par le chercheur Yvan Comeau, en collaboration avec la Chaire de coopération Guy-Bernier de l'UQAM.

Mieux encore, le Sommet s'est ouvert sur le lancement de la Fondation d'éducation à la coopération, outil destiné, comme son nom l'indique, à supporter les activités éducatives, non seulement dans les coopératives, mais dans toute la société. ■

1. Cet outil est disponible au Conseil de la Coopération du Québec, Lévis, (418) 835-3710.

Marcel Arteau
Directeur général de la Fédération québécoise
des coopératives de travail

QUAND LES PEUPLES PERDENT LEUR DROIT À SE NOURRIR EUX-MÊMES¹

avec le GATT, le commerce est devenu un absolu: «... la liberté et la fluidité des échanges économiques entre les peuples constituent un gage absolu d'élévation des niveaux de vie et d'emploi, de prospérité mondiale, d'harmonie et ultimement de paix (p. 120)².» Cette phrase de Bernard Landry résume bien la philosophie sous-jacente aux discussions du GATT: promouvoir le commerce le plus libre possible, comme si le monde était d'abord un vaste marché, avant d'être un ensemble de personnes regroupées en peuples qui ont des droits et des devoirs, entre autres le droit à se nourrir eux-mêmes.

Le choix qu'a fait le GATT, c'est de permettre aux grands pays, ou aux grandes associations de pays, de produire pour le marché mondial et d'avoir leur place sur ce marché, plutôt que de permettre à tous les peuples de se nourrir eux-mêmes. Le GATT réduit la question alimentaire à une question commerciale. Le pays le plus fort ou le groupe de pays le plus fort finira par dominer le monde ou une partie du monde par l'arme alimentaire. Évidemment, dans une telle orientation, les pays à faible économie n'ont pas leur place. De fait, dans le GATT, ils n'existent même pas (pensons à l'Afrique). On continuera à entretenir dans la dépendance, par le *dumping*, des peuples qui auraient pu autrement mettre sur pied des industries alimentaires régionales et

des marchés régionaux, et atteindre ainsi une certaine autosuffisance alimentaire. Il y a là, il me semble, un manque de respect de la dignité des peuples à vouloir se nourrir eux-mêmes.

Le GATT donne à quelques nations privilégiées le droit implicite de nourrir le monde. Pour un nouvel ordre alimentaire mondial, il faudrait plutôt substituer le droit explicite des peuples à se nourrir eux-mêmes (Bertrand Hervieu, CNRS-France).

Le monde n'est pas qu'un vaste marché d'échanges, mais un ensemble de peuples frères dont la dignité demande à être respectée, en premier lieu dans leurs besoins élémentaires. L'orientation choisie par le GATT ne me paraît pas aller dans cette direction. Ceux qui souhaitaient retirer l'agriculture du GATT, comme on l'a fait pour la culture, avaient raison. ■

Gérard Drainville

1. Ce texte de Mgr Drainville, évêque d'Amos, est paru dans *La Terre de chez-nous*, semaine du 6 au 12 janvier 1994, p. 5.
2. Bernard Landry, *Commerce sans frontières*, Éd. Québec/Amérique, 1987; 189 p.

QUE FEREZ-VOUS EN CE 8 MARS 1994?

hurlerez-vous contre la terrifiante égalité de certaines femmes qui, en devenant juges, policières ou généticiennes, semblent avoir acquis l'insensibilité et la bêtise qu'on avait pu espérer réservée à certains hommes? Ou savourerez-vous les victoires, grandes ou petites, qui ont ouvert aux femmes les portes des lieux de travail traditionnellement masculins?

Pleurez-vous avec les femmes violées par des soldats de toute origine, avec celles qui ont vu l'arbitraire armé torturer leur conjoint, fusiller leurs parents, enlever leurs enfants? Ou vous réjouirez-vous avec les gagnantes de toutes sortes qui ont triomphé sur les grandes scènes sportives, scientifiques ou culturelles?

Déplorerez-vous la faible représentation féminine dans nos parlements et dans trop de nos institutions? Ou célébrerez-vous la valeur du travail bénévole des femmes qui, avec assiduité et persévérance, cherchent ailleurs que dans l'arène politique à rendre la vie un peu meilleure?

Redirez-vous, encore et encore, les liens statistiques implacables qui, dans nos sociétés, continuent d'unir maternité et pauvreté? Ou affirmerez-vous, haut et fort, que mettre des enfants au monde reste le plus beau pari qui soit?

Vous insurgerez-vous contre le fait que travail égal n'entraîne toujours pas de salaire égal? Ou admirerez-vous les mille et un chemins d'autonomie maintenant découverts, entretenus et empruntés par une multitude de femmes?

Trouverez-vous un goût amer à toutes ces lois qui, sous couvert de lutte à la pornographie, ridiculisent la pensée féministe? Ou admirerez-vous la détermination (sinon la réflexion) d'une très jeune fille qui exige, avec un certain succès, rien de moins que le bannissement de la violence à la télévision?

Baisserez-vous les bras devant la triste constatation que les disparités économiques, les différences culturelles ou le poids de l'histoire divisent les femmes autant que les hommes? Ou chanterez-vous avec les femmes qui vous sont proches la richesse de la sororité quotidienne?

Pour ma part, il est probable qu'en ce 8 mars 1994 je sois tentée de ne rien choisir et de tout faire à la fois... Peut-être d'ailleurs est-ce la raison d'être de cette journée internationale des femmes: nous permettre de mesurer le chemin déjà parcouru autant que celui qui reste à faire... ■

Francine Tardif

DOSSIER

habiter la forêt

Normand Blouin/STOCK



VIVRE DE LA FORÊT

par Bernard Hudon¹

au Québec, plus de 100 000 emplois dépendent de la forêt. De la coupe de bois à la vente du produit fini, l'industrie forestière est historiquement une des plus grandes sources de richesse au pays. Mais cette industrie si vitale à l'économie québécoise est en crise. De plus, cette situation est un facteur central dans le dépeuplement et l'appauvrissement des régions éloignées du Québec cassé en deux.

La crise qui sévit dans l'industrie forestière est surtout structurelle. Certes, il existe des éléments conjoncturels reliés à

Pour bien vivre de la forêt, il faut bien habiter la forêt.

la crise économique et au marché international de plus en plus concurrentiel. Les usines vétustes, des difficultés d'approvisionnement en bois, l'incapacité d'absorber le coût de l'aménagement forestier dans le prix du bois démontrent comment un développement axé sur la prospérité à court terme a abouti à un appauvrissement global, tant sur le plan économique que sur le plan écologique. De l'exploitation sauvage des forêts publiques par des grosses compagnies forestières au manque de réinvestissement dans les usines, nous avons assisté béats au minage de notre capacité de bien vivre de cette immense richesse naturelle que sont les forêts.

Les forêts québécoises sont parmi nos grandes richesses collectives. D'ailleurs, la forêt commerciale est à 90% de propriété publique. Mais, en tant que principal propriétaire de nos forêts, les gouvernements québécois successifs ont échoué dans leur rôle de gestionnaire de cette ressource naturelle renouvelable. Ce n'est qu'en 1986 que le gouvernement québécois s'est donné des moyens effi-

caces de contrôler les opérations forestières en empêchant la surexploitation et en assurant un minimum d'aide à la régénération des forêts. Mais ces mesures sont bien tardives (l'Allemagne et la Suède les ont prises au XIX^e siècle) et

beaucoup de gens des régions ont perdu confiance dans la capacité du gouvernement à Québec de bien gérer nos forêts. Et c'est pour cela que plusieurs souhaitent un débat public sur la gestion démocratique de cette ressource.

Bref historique

- 1860 Déclin de l'exploitation intensive du pin pour la construction navale anglaise. Développement de l'industrie du sciage pour la construction domiciliaire américaine.
- 1880 Développement du système des concessions forestières qui donne l'exclusivité de la coupe pour 99 ans aux compagnies qui opèrent sur les terres publiques québécoises.
- 1900 Première vague d'implantation d'usines de papier au Québec permettant l'exploitation des petits arbres à bois mou: sapins et épinettes. Pour développer les papetières canadiennes, l'Ontario interdit l'exportation de bois à pâtes coupé sur les terres publiques. Le Québec fait de même en 1910.
- 1910 À la demande des journaux américains, le gouvernement des États-Unis abolit les droits de douane sur le papier journal. Lors de la première guerre mondiale: prospérité des papetières canadiennes, les journaux américains ne pouvant s'approvisionner en Europe. Pendant 50 ans, 80% de la production canadienne de papier journal sera vendue aux États-Unis.
- 1920 Épuisement des forêts de l'Est américain. Guerre économique du papier entre l'International Power & Paper Co. (CIP au Canada) appuyée par les journaux américains et un cartel de compagnies canadiennes regroupées par la Banque Royale et appuyées par l'Ontario et le Québec. Ce cartel contrôle 70% de la production canadienne de papier.
- 1930 Le cartel canadien s'effondre. Plusieurs des compagnies canadiennes sont achetées par des journaux et des compagnies papetières américaines. Aux États-Unis, programme national de reboisement des forêts. IPP est le plus grand producteur mondial de papier et d'électricité.
- 1950 Mécanisation et professionnalisation du travail en forêt.
- 1960 Concentration des scieries au Québec qui se spécialisent dans la production de copeaux pour les papetières.
- 1970 Une loi provinciale propose la révocation graduelle des concessions forestières sur les terres publiques; succès de l'opération pour un tiers seulement des concessions. Crise du secteur forestier. Le fédéral et le provincial subventionnent les papetières. Suite aux Opérations-Dignité, développement de coopératives de travailleurs forestiers et de regroupements de propriétaires de lots boisés.
- 1980 Aux États-Unis, construction d'usines à papier, surtout dans le Sud. Récolte des forêts reboisées dans les années 1930. 57% du papier journal consommé aux États-Unis provient du Canada.

Bernard Hudon

En même temps que l'exploitation des forêts publiques remplit les coffres des grandes industries, ce sont souvent les forêts privées qui sont les plus productives, surtout si on considère que 20% du bois récolté au Québec vient de ce 10% de forêt commerciale. Mieux entretenues – car leurs propriétaires ont un intérêt direct dans leur reboisement –, et situées à l'orée des villes et villages, ces forêts suggèrent des éléments de solution. Dans ce milieu, des initiatives comme les regroupements coopératifs de petits propriétaires ont permis l'émergence d'une vision nouvelle de ce que pourrait être un développement forestier authentique et durable au Québec. C'est pour cela que, dans les différentes régions du Québec, on réclame une refonte des politiques de forêts commerciales qui allierait gestion collective et propriété privée.

Parler de la forêt nous confronte à la réalité du territoire que nous habitons. Alors que pour bien des citoyens, la forêt est un milieu de vie naturel, lieu des vacances, de détente et de plaisir, les gens des régions savent que la forêt est une source de richesse dont il serait possible de vivre décemment, tout en respectant les exigences d'un développement durable tant du point de vue économique et social que du point de vue écologique et communautaire. Les gens savent que pour bien vivre de la forêt il faut bien habiter la forêt.

Bien habiter la forêt, voilà le défi qui nous intéresse dans le présent dossier. Du point de vue de la production du bois, il s'agit de soigner la forêt par un aménagement forestier, c'est-à-dire permettre une coupe qui tient compte de la capacité de la forêt de se régénérer, assurer le plus rapidement possible la reprise de la forêt après la coupe, augmenter la production de la forêt et privilégier la biodiversité. Habiter la forêt, c'est aussi repenser la transformation du bois. Privilégier la transformation locale tout en diminuant la pollution, maintenir la qualité des équipements tout en assurant une formation continue aux travailleurs, diversifier ses produits tout en favorisant l'innovation sont des défis de première importance. D'ailleurs, l'expérience de certains pays de l'Europe, dont la Suède, nous démontre que de telles pratiques peuvent augmenter le rendement de nos forêts tout en réduisant les coûts de transformation à moyen et à long terme.

1. Jésuite, biologiste et stagiaire à la revue *Relations*. Il a enseigné à l'École de Forêt de Duchesnay.



Jean-François Leblanc/STOCK

Plus de 100 000 emplois dépendent de la forêt québécoise.
 Cette industrie vitale est en situation de crise.
 Les régions éloignées du Québec paient le prix d'une mauvaise gestion de cette richesse.

Dans un premier article, Hugues Dionne souligne l'importance de régionaliser la gestion des forêts. Par la suite, Luc Bouthillier examine les fermes forestières, y voyant un concept-clé des revendications régionales pour un développement authentique. Ces deux articles axés sur la production forestière seront suivis d'un texte de Claude Rioux sur l'industrie papetière. Analysant la crise structurelle qui sévit dans la principale industrie de

transformation du bois, cet auteur y décèle un manque chronique d'investissements et de respect pour la forêt québécoise, tout en espérant un changement de vision chez les principaux acteurs de cette industrie.

Habiter la forêt pour en vivre est un choix vital. Il l'est pour les gens qui habitent les régions périphériques, mais il l'est aussi pour l'ensemble de la population québécoise. ■

VERS UNE NOUVELLE STRATÉGIE

par Hugues Dionne¹

Un des enjeux centraux pour tout le Québec d'aujourd'hui est sans doute la migration continue de populations régionales en quête de travail. La ville, réservoir d'emplois, n'existe plus. Dans les communautés en chute démographique, la situation est de plus en plus dramatique. En moyenne, le nombre d'adultes baisse de 9,5%, celui des jeunes de 43% et celui des personnes âgées s'accroît de 24% (Conseil des affaires sociales, 1989). Plusieurs résidents régionaux en quête d'emploi sont réduits à utiliser, de manière informelle, des straté-

Pour les résidents de plusieurs municipalités «forestières» québécoises, le territoire forestier constitue le premier support économique, social et aussi culturel de développement local et régional.

gies sociales et économiques de survivance, en appoint à l'assurance-chômage. L'épuisement des ressources premières brise leurs racines et compromet leur avenir de travail. Rappelons-nous que le secteur forestier est le pilier économique de la plupart des régions périphériques au Québec et qu'il procure de l'emploi à 15% de la main-d'oeuvre, dans 373 municipalités québécoises. C'est cette situation des régions qui nous oblige de plus en plus à traiter la question forestière en termes de développement du territoire forestier lui-même.

La distinction de deux perspectives (voir notre encadré) permet de mieux expliciter la complexité socio-économique des processus d'exploitation des ressources premières, *patrimoines de toute la*

collectivité québécoise. Tous s'entendent pour dire comment la croissance du secteur forestier est centrale pour tout le Québec. En fait, elle est profitable pour qui? Compte tenu des enjeux socio-économiques des régions, les résidents régionaux posent de plus en plus la question du contrôle des retombées économiques des ressources forestières.

La question régionale est fortement liée à la question forestière et par conséquent à la stratégie forestière québécoise. L'approche de la forêt habitée et à habiter a de plus en plus d'adeptes. Habiter la forêt pourrait augmenter les possibilités d'une sylviculture responsable et d'un meilleur contrôle local et régional des potentiels socio-économiques du territoire

Industrie à développer ou forêt à habiter?

Il est possible d'aborder la question forestière selon *deux perspectives* assez différentes: on peut interroger la performance du secteur industriel forestier en fonction de la qualité et de la disponibilité de la ressource, ou encore examiner la vitalité du territoire forestier comme lieu polyvalent d'activités.

– Selon la première perspective, celle de la *croissance du secteur forestier*, l'intervention forestière est élaborée en fonction de la matière ligneuse. Le territoire forestier est le lieu-support de matières premières. Plus centrée sur la performance industrielle, cette perspective est surtout sensible aux possibilités macro-économiques de développement commercial, compte tenu de la mondialisation des marchés. Paradoxalement, la dynamique est a-territoriale; le marché international du secteur forestier importe davantage que le développement d'un territoire spécifique, bien que celui-ci peut jouir d'effets externes bénéfiques en fonction de la performance de l'entreprise forestière. La crise forestière actuelle nous révèle la nécessité de développer de nouvelles stratégies de diversification et de mise en marché qui, pour rendre le produit concurrentiel, doivent s'appuyer sur un faible coût d'exploitation de la matière ligneuse et de financement des opérations.

– La seconde perspective est avant tout centrée sur le *développement du territoire forestier*. La préoccupation principale porte sur la forêt comme lieu de travail et de loisir. C'est la *forêt à habiter*. Le territoire forestier est envisagé comme lieu polyvalent d'activités et d'aménagement et devient un attribut de développement régional. Ce qui ne veut pas signifier que le résident de la forêt est insensible à la production forestière. Au contraire, c'est la performance de la production forestière elle-même qui peut lui assurer la pérennité de ce milieu de vie, mais à condition d'être mieux contrôlée par les gens qui habitent le territoire. L'approche du développement régional est principalement centrée sur les facteurs de développement d'un territoire donné, une région par exemple. L'échelle territoriale change. Le calcul des répercussions économiques d'un secteur d'activité ne s'établit plus strictement sur une base nationale, mais régionale, voire locale. L'économie est ici liée à un espace, à un territoire donné, à une société locale ou régionale. L'approche territoriale se distingue ici de l'approche sectorielle. Elle nous conditionne à examiner l'interdépendance des facteurs de développement propre à un territoire donné (Collectif du GRIDEQ, 1993).

Hugues Dionne

forestier. En fait, pour les résidents de plusieurs municipalités « forestières » québécoises, le territoire forestier constitue le premier support économique, social et aussi culturel de développement local et régional. Les retombées sociales des activités économiques sont valorisées, en même temps qu'est dénoncé le caractère déstructurant d'une exploitation forestière intensive pour le milieu local. Les processus micro-économiques sont mis en valeur de manière à permettre une multiplication de petites unités de production, une grande diversité de produits forestiers et à assurer une permanence du territoire habité. Les explorations socio-économiques actuelles en régions périphériques, comme l'établissement de fermes forestières (rétrocessions de lots en Abitibi, co-

mité forestier de Matane, forêt-modèle dans le Bas-Saint-Laurent, etc.), les expériences de sylviculture et de transformation de la biomasse forestière rendent bien compte, sous divers angles, de cette volonté de réaliser un développement local et régional à partir du secteur forestier.

Selon cette perspective, le territoire forestier québécois joue évidemment un rôle économique, mais remplit aussi des fonctions sociales et culturelles majeures pour le développement régional. C'est comme si la séparation en dimension économique et en dimension sociale de ces expériences concrètes était non pertinente pour bien comprendre les enjeux du développement local et régional; des approches holistiques et globales sont toujours mises de l'avant pour définir et gérer ces projets. La nécessité d'avoir une autre approche économique, de développer une « autre économie » qui intègre les aspects sociaux et culturels de

l'exploitation forestière risque d'être déterminante pour l'avenir de la stratégie forestière québécoise (Série télévisuelle *Terre de bois*, 1992). Il faudrait parler ici de l'économie sociale de la forêt.

Une même revendication

Les conséquences de la crise forestière québécoise actuelle font mieux voir et comprendre un état de crise régionale dénoncé depuis longtemps par les mouvements populaires pour le maintien du territoire. L'exploitation forestière a toujours été au coeur des stratégies de développement des régions du Québec. Plus encore, la forêt québécoise a joué un rôle social et culturel majeur pour le devenir québécois. L'expansion territoriale du XIX^e siècle s'est faite à partir de stratégies agro-forestières qui ont déterminé les profils des sociétés régionales.

1. Professeur de sociologie et de développement régional, membre du GRIDEQ, Université du Québec à Rimouski.



Jean-François Leblanc/STOCK

La forêt québécoise a joué un rôle social et culturel majeur pour le devenir québécois. La crise forestière actuelle nous révèle la nécessité de nouvelles stratégies de développement. On a intérêt à exploiter et utiliser la forêt dans l'esprit d'un patrimoine collectif et public.

La dissolution du système agro-forestier, durant les années cinquante, la modernisation des activités régionales de production, la spécialisation et la professionnalisation de la main-d'oeuvre forestière annonçaient la « fin d'un règne » et remettaient en cause, dans plusieurs zones de colonisation, un équilibre précaire entre développement agricole et exploitation forestière. Le maintien des populations, dans certaines zones rurales, apparut alors comme étant irrationnel et non rentable pour l'industrie. Les modifications structurelles de l'économie provoquèrent l'affaiblissement, voire la fermeture, de diverses zones forestières habitées. Les collectivités touchées par cette déstructuration territoriale réagirent vivement et clamèrent leur volonté de vivre des ressources de leurs territoires.

Il faut se rappeler que la résistance populaire qui s'organise au tournant des années soixante-dix (comme le mouvement des Opérations Dignité dans l'Est du Québec) pour contrer le dépérissement ou la fermeture de paroisses rurales remet de l'avant des projets « d'aménagement intégré des ressources ». Déjà plusieurs luttes populaires pour la rétrocession des lots intramunicipaux viennent confirmer cette volonté populaire des milieux ruraux d'acquiescer une plus grande maîtrise des orientations du développement forestier, en contestant l'étendue du domaine forestier public. Les premières sociétés d'exploitation des ressources veulent favoriser une implication dans le développement global et intégré de toutes les ressources d'un territoire particulier. Certaines de ces sociétés investissent dans le développement global des milieux ruraux, conscientes des complémentarités forestières, agricoles et même touristiques.

Nous sommes donc devant une continuité. Que ce soit en Abitibi-Témiscamingue, dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie, au Saguenay-Lac-Saint-Jean ou ailleurs dans diverses zones forestières rurales, les revendications actuelles quant aux modes de tenure du foncier forestier (par exemple, les lots intramunicipaux) et quant aux formules d'organisation de l'activité forestière (fermes forestières, sociétés d'exploitation sylvicoles...) ne font que perpétuer des enjeux fondamentaux de stratégies forestières québécoises manifestées depuis plusieurs décennies et de la place de l'exploitation forestière comme outil de développement local et régional. L'analyse de quelques mouvements ruraux et régionaux plus récents nous révèle une revendication continue et constante de la part de divers organismes, en vue de redynamiser les localités des zones rurales des régions périphériques (Dionne, H., 1992).

Nouvelle stratégie et régionalisation

Considérant qu'environ 90% des forêts appartiennent au gouvernement québécois, ils sont aujourd'hui plus de 120 000 propriétaires forestiers privés à se partager moins de 10% du territoire forestier québécois, dont 34 000 sont impliqués activement dans la mise en valeur de leur boisé et sont donc à proprement parler des producteurs forestiers. Plus de 50% des boisés privés sont détenus par des cols blancs, des cols bleus ou des rentiers. Une stratégie de forêt à habiter ne peut s'établir strictement dans une perspective de rentabilité commerciale à court terme, qui risquerait de compromettre la

qualité de plusieurs lots forestiers aux mains d'exploitants privés opportunistes (voir l'article sur les fermes forestières de Luc Bouthillier dans le présent numéro).

Autant les propriétaires de forêts privées ont intérêt à exploiter et à utiliser leur forêt comme étant un patrimoine collectif et public important pour la pérennité du milieu régional, autant il faut admettre comment une bonne part de la forêt publique répond à des intérêts privés. La gestion étatique du domaine public comporte aussi certaines ambiguïtés. À cause de l'importance du domaine public dans les régions périphériques québécoises, les logiques territoriales de développement en région sont confrontées à ce qui paraît être des interférences et des impératifs macro-économiques qui compromettent les aspirations au développement micro-économique de plusieurs localités ou territoires.

Les perspectives de régionalisation ne doivent pas s'élaborer uniquement en fonction du secteur forestier; elles doivent tenir compte de l'interdépendance des autres activités économiques du territoire, de manière à définir et promouvoir des stratégies harmonieuses et intégrées du développement régional. Déjà la nécessité de procéder à un arrimage efficace, dans le domaine forestier, entre les activités de production, de transformation et de mises en marché, nous rappelle la difficile jonction entre les perspectives sectorielles et territoriales. Il importe aussi d'établir des modalités d'acquisition du foncier forestier pour des individus, de manière à pouvoir mieux contrôler les transmissions de propriétés et à assurer un potentiel effectif d'exploitation forestière pour un territoire donné. Déjà, on peut soupçonner les conséquences d'une telle approche; elle obligerait à définir de

LES SOIRÉES RELATIONS SUR CASSETTES VIDÉOS

Quelques sujets disponibles (on peut demander la liste complète):

• Alfred Dubuc: «L'impasse constitutionnelle sous l'éclairage de l'histoire» (27-04-92) • Étienne LeRoy: «Les droits humains et le développement» (14-09-92) • Paul Valadier: «Questions du monde moderne à l'Église» (28-09-92) • Relancer Montréal, autrement (19-10-92) • Santo Domingo, nouvelle chance pour l'Évangile? (23-11-92) • L'ingérence, de quel droit? (18-01-93) • Quel avenir pour les 20-30 ans? (15-02-93) • Les États-Unis de Bill Clinton (15-03-93) • La religion: sa place à l'école? (19-04-93) • Achiel Peelman: «Le Christ est-il amérindien?» (17-05-93) • Vers une culture publique commune au Québec (18-10-93) • Repenser le système pénal (15-11-93) • Défis posés à l'Afrique (13-12-93) • Nouvelles technologies de procréation (17-01-94) • Régler le déficit: à quel prix? (21-02-94)

Achat: 25,00\$ par cassette. Location (10 jours): 7,00\$ par cassette. Ces prix incluent la TPS, la TVQ et les frais d'expédition. Chèques ou mandats-poste à l'ordre du Centre justice et foi. Bien préciser le sujet et le format de la cassette (VHS ou Beta). S'adresser à Pauline Roy-Servant.

Centre justice et foi, 25 Jarry ouest, Montréal H2P 1S6 Tél.: (514) 387-2541

nouveaux paramètres de *zonage forestier québécois*, de manière à tenir compte davantage des aspects écologiques et récréatifs du paysage forestier, mais aussi des incidences sociologiques du peuplement humain.

En fonction des concentrations démographiques, il pourrait être souhaitable qu'au-delà des forêts de la couronne des villes, on puisse aménager et exploiter de plus vastes forêts rurales habitées, au profit des populations résidentes, et qu'on établisse des correspondances plus pré-

C'est à notre façon d'habiter le pays et ses régions que nous sommes confrontés, comme d'ailleurs le furent toujours nos générations antérieures.

cises de développement entre les forêts rurales habitées et les forêts périphériques des régions ressources. Si la forêt privée contribue à moins du quart de la récolte québécoise de bois, plusieurs intervenants admettent les nombreux avantages de celle-ci, dont sa haute performance productive. Évidemment, un zonage forestier de la forêt habitée devrait tenir compte des différenciations majeures entre la forêt habitée du centre du Québec et celle des régions périphériques.

Les visées d'une approche forestière nouvelle devraient passer par la *municipalisation de la gestion forestière*. Les projets actuels de «forêt habitée» tendent à démontrer l'importance, pour les promoteurs, d'un cadre normatif rigoureux qu'il faut établir et gérer localement (ou au sein de la MRC), de manière à assurer une approche de développement durable et de la ressource et du milieu. La valeur patrimoniale de la forêt est plus évidente pour les collectivités dont l'existence en dépend. Cette gestion pourrait être très bien assumée par un organisme collectif local ou régional d'exploitation forestière, de manière à assurer un jumelage plus étroit des perspectives sectorielles (secteur forestier) et territoriales (territoire forestier).

C'est alors à *notre façon d'habiter le pays et ses régions que nous sommes confrontés, comme d'ailleurs le furent toujours nos générations antérieures*. Par-



Jean-François Leblanc/STOCK

En plus du secteur forestier, les perspectives de régionalisation doivent tenir compte de l'interdépendance des autres activités économiques du territoire. Une telle approche oblige à définir de nouveaux paramètres de zonage forestier.

tout, des volontés régionales s'expriment dans la perspective d'un projet de développement plus enraciné dans le milieu, un projet pour mieux définir les modalités d'interventions forestières permettant la consolidation et le développement d'une forêt habitée. C'est cette expérimentation d'un *développement enraciné* qui se joue actuellement dans plusieurs régions du Québec. Plusieurs expériences mériteraient d'être mises de l'avant dans cette perspective. ■

Références:

- Collectif du GRIDEQ (1993), *Développement régional*, GRIDEQ, Rimouski, Université du Québec à Rimouski.

- Conseil des affaires sociales (1989), *Deux Québec dans un*, Rapport sur le développement social et démographique, Québec, gouvernement du Québec, Gaëtan Morin Editeur.

- Dionne, Hugues (1992), «De la région-ressources à la région-milieu de vie: à la recherche de nouveaux partenaires» dans Gagnon, Christiane et Klein, Juan-Luis (sous la direction de), *Les partenaires du développement face au défi du local*, Chicoutimi, Groupe de recherche et d'intervention régionales, Université du Québec à Chicoutimi, p. 371-401.

- Série télévisuelle *Terre de bois* (1992), Série de sept émissions télévisuelles (30 min./chacune) portant sur la forêt et le développement rural. Production et diffusion en octobre-novembre 1992, Production VASTE/GRIDEQ (série disponible aux Productions Vaste de Rimouski, (418) 725-5258).

LES FERMES FORESTIÈRES

par Luc Bouthillier¹

Exode, marginalisation, exclusion, voilà des mots qui résonnent familièrement aux oreilles de qui se préoccupe de développement régional. D'ailleurs, la population du « Québec des régions » subit depuis trop longtemps les affres de l'érosion démographique et de la dégradation de sa position économique. Sa confiance à l'endroit des vertus d'un libre exercice des forces du marché, dans le cadre d'institutions politiques centrales, est émoussée. Les résidents des régions laissées pour compte cherchent plutôt à se prendre en main. Car, envers et contre les pronostics de fermeture inéluctable avancés par certains experts depuis trente ans, les gens qui vivent en région se rebiffent et choisissent d'occuper leur territoire. Et occuper le territoire, c'est créer de la richesse par sa mise en valeur.

Forêt et appauvrissement

Le Québec des régions est largement forestier. Pour plusieurs des habitants de ce Québec, la politique forestière poursuivie par les autorités n'est guère favorable à l'occupation du territoire. On reproche aux autorités d'épuiser les stocks de matière ligneuse disponible, au profit d'industriels plus préoccupés à rémunérer leurs actionnaires qu'à créer une richesse distribuable entre tous les usagers de la forêt. Malgré certains aspects réducteurs, cette analyse repose sur des faits observables. L'usine de Matane, neuve et fermée, située au beau milieu d'une population ayant un taux de chômage élevé et d'une forêt à reconstruire, est un exemple édifiant. Le cas de la papeterie de Clermont qui, après des décennies d'exploitation, se replie sur des sources d'approvisionnement en grande partie externes à la région de Charlevoix, parce que la forêt de l'endroit est à bout de souffle, est aussi révélateur. Développement forestier et appauvrissement économique semblent aller de pair.

Inverser la tendance, c'est développer autrement. Il s'agit d'abord d'admettre les insuffisances du régime forestier en place, pour ensuite envisager des solutions de rechange. De fait, le régime actuel prétend seulement à la mise en valeur de la matière ligneuse. Toutes les autres ressources forestières sont plus ou moins assimilées à des contraintes. De plus, l'implantation de stratégies d'aménagement reposant sur la volonté d'industriels, dont l'activité principale consiste à transformer du bois, est peu susceptible d'amener la pleine réalisation des potentiels de la forêt. Cela est d'autant plus vrai quand le centre décisionnel de ces firmes est à l'extérieur des régions. Enfin, des contrôles publics exercés par des experts, détenant trop souvent une autorité plénipotentiaire et qui n'ont généralement pas à vivre avec les conséquences de leurs gestes, complètent le portrait d'un système qui laisse peu de place aux populations concernées. Celles-ci n'ont qu'à observer le spectacle désolant du gaspillage des occasions de leur développement.

Privatiser la forêt publique

Dans de telles circonstances, il ne faut pas se surprendre du sentiment d'aliénation qui règne dans les régions. Rien d'étonnant non plus à ce que la forêt publique soit comparée à un vaste domaine que personne n'a intérêt à mettre en valeur, faute de responsabilités dûment établies par des droits de propriété pleins et entiers. Pour remédier à la situation, il faudrait que les gens des régions puissent participer à la gestion de la forêt sur les terres publiques. Mieux, il faudrait confier à des organisations locales le soin de planifier et de réaliser la mise en valeur de la forêt publique située à proximité des municipalités.

Dans cette veine, la formule des fermes forestières vient immédiatement à l'esprit. Il s'agit d'une recette magique dont le principal ingrédient est composé des gens qui veulent travailler chez eux à remettre en état un milieu générateur de développement. Mais le mot « magique » fait tiquer. Se peut-il justement qu'une telle idée ne soit que de la pensée magique? La question a quelque chose d'insidieux dans le contexte du moment. On sent bien qu'elle ouvre une brèche en faveur d'un discours défaitiste contre lequel les promoteurs des fermes forestières se battent depuis très longtemps.

En effet, la formule des fermes forestières ne date pas d'hier. Depuis la fin des années quarante, Esdras Minville, l'économiste gaspésien, et plusieurs de ses partisans souhaitent privatiser le domaine public, dans une perspective de développement régional. La propriété du sol stimulerait un esprit d'entreprise particulièrement efficace à assurer un développement économique profitable pour les régions forestières, quand il s'exprime chez des individus enracinés dans leur collectivité. Chaque poussée de chômage ranime la flamme, le temps de tenter quelques essais, que la reprise économique étouffe aussitôt en réactivant des formes d'exploitation forestière plus traditionnelles.

Si le fruit apparaît mûr aujourd'hui, c'est probablement à cause d'une situation où la mondialisation des échanges commerciaux a rendu l'industrie forestière du Québec vulnérable dans ses structures et commande une rupture avec les façons habituelles de faire. Toutefois, il ne faut pas se leurrer. Cette dynamique internationale, loin de favoriser la prise en charge du développement des ressources naturelles par ses premiers bénéficiaires, accroît plutôt la concentration des facteurs de production entre les mains d'un nombre restreint d'entrepreneurs, de plus en plus éloignés physiquement et culturellement des lieux où se réalisent leurs décisions.

Se réappropriier la forêt publique

La crise actuelle de l'industrie forestière constitue certes une occasion de modifier la politique forestière québécoise en faveur des régions rurales. Mais il faut déborder le cadre d'une expérimentation et rester conscient de la dimension collective de la problématique forestière soulevée par le concept de ferme forestière. Les revendications récentes au sujet d'une privatisation de la forêt publique ont trop souvent une allure de mantra empreinte d'idéalisme. La simple privatisation du domaine public suffirait-elle à faire apparaître des intervenants forestiers responsables, qui participeraient, au maximum, à l'essor de leur économie locale, tout en léguant aux générations

La proposition de fermes forestières représente un projet de société où des gens vivant sur un territoire forestier donné veulent se réappropriier la forêt, pour mieux redéfinir leurs institutions et reprendre le contrôle de leur vie.

futures des forêts en santé? Il s'agit d'un schéma simple qui trahit le dessein d'une réappropriation des forêts publiques, conçu par des gens vivant en région forestière.

Sur ce dernier point, l'octroi de droits de propriété exclusifs à un individu ou à une corporation privée ne représente pas une condition suffisante pour garantir une gestion des ressources forestières correspondant aux attentes des régions. La propriété privée se veut la formule par excellence pour le libre exercice des forces du marché, dont l'objectif final est la maximisation des profits immédiats. Aban-

1. L'auteur est professeur à la faculté de foresterie de l'Université Laval. Il a été commissaire du BAPE pour l'enquête sur les forêts.

donné à lui-même, le tandem privatisation-marché condamne ses acteurs à poursuivre une logique productiviste étroite et généralement à courte vue. Dans cette optique, les fermes forestières seraient donc appelées à n'être que des entreprises de récolte forestière, en tout point identiques aux firmes existantes, mais de taille plus réduite et ne disposant pas de l'avantage d'un lien direct avec le monde de la transformation. Dans l'adversité qui caractérise l'environnement commercial d'aujourd'hui, une telle vision frôle l'absurdité. Elle apporte de l'eau au moulin de ceux qui concluent à la non-rentabilité des fermes forestières.

Un projet de société

L'idée des fermes forestières est plus complexe. Elle puise son inspiration à deux sources. D'une part, elle caractérise une mentalité d'entrepreneur artisan, dont les motivations principales sont l'autonomie et l'indépendance et pour qui la privatisation du territoire va de soi. Léonard Otis, l'illustre citoyen de Saint-Damase dans le Bas-Saint-Laurent, personnifie tout à fait ce type bien particulier d'entrepreneur. D'autre part, cette idée donne une prise à des chefs de file locaux, dési-



Jean-François Leblanc/STOCK

reux de définir eux-mêmes les mesures d'adaptation de leur milieu aux changements de conjoncture. Les organismes abitibiens qui réclament la gestion des forêts publiques intramunicipales de la région témoignent d'une volonté de responsabilisation des pouvoirs locaux en matière de développement.

La proposition de fermes forestières représente un projet de société où des gens vivant sur un territoire forestier donné veulent se réappropriier la forêt, pour mieux redéfinir leurs institutions et reprendre le contrôle de leur vie. Les fermes forestières et le mécanisme de régulation sociale qui les accompagne visent donc à en finir avec un sentiment d'impuissance et à faire, des populations locales, les premières bénéficiaires de la richesse découlant de la forêt.

Cette suggestion est assez éloignée d'une philosophie entrepreneuriale opportuniste, dont le principe consiste à laisser des individus tirer parti de changements sociaux et techniques, pour monter des entreprises conduisant ultimement à des dynasties privées. Ne voir dans les fermes forestières qu'une occa-

sion de lancer des petites entreprises destinées à faire tourner l'économie, c'est négliger la dimension collective du projet qui constitue un des piliers essentiels de la démarche. La réussite d'une ferme forestière tient beaucoup à son insertion dans une trame sociale précise.

En focalisant l'attention sur l'entreprise individuelle, il sera toujours facile de démontrer l'isolement de ces propriétaires oeuvrant sur des superficies à la limite de leurs capacités de travail. Restera l'idée de privatisation. La voie sera alors pavée pour la constitution d'immenses propriétés, rappelant les oligarchies latino-américaines et leurs insupportables écarts de richesse, générateurs de sous-développement, de dépendance et de pauvreté. Bien sûr, pour des Nord-Américains, il peut s'agir d'une caricature. Toutefois, le partage de 90% de la forêt commerciale du Maine entre vingt groupes industriels, pour qui la population environnante représente une préoccupation du même ordre que celui de la chouette tachetée², inspire le même genre d'inquiétude.

Même si le vent de l'entrepreneurship

porte le projet de création de fermes forestières, l'intention sous-tendue n'en demeure pas moins une organisation communautaire de la production forestière. On cherche à stimuler le développement régional, en mettant de l'avant des initiatives marquées aux sceaux de l'autonomie décisionnelle et de la solidarité communautaire. Le désir d'améliorer et de maintenir les capacités productives de la forêt, de mettre en valeur toutes ses ressources, d'explicitier régionalement les liens économiques en amont et en aval de la production de ressources forestières, de respecter les propriétés environnementales de la forêt et de léguer un héritage autrement plus porteur d'avenir qu'un fardeau de dettes, exige une démarche cohérente au plan social. Il pourrait éventuellement civiliser l'esprit d'entreprise.

Question de cohésion sociale

Pour vraiment inverser la tendance qui fait de la forêt une source d'appauvrissement, il faut inscrire l'implantation des fermes forestières dans un régime de propriété communale, c'est-à-dire dans un système social dont les membres sont facilement identifiables et reconnaissent leur interdépendance, au point de se donner des règles collectives dans la gouvernance de leurs actions de mise en valeur d'un territoire bien défini. L'appropriation de forêts publiques, par des communautés s'identifiant à un espace précis et qui avancent des plans d'action clairs, afin de créer efficacement et partager équitablement la richesse obtenue de cet espace, constitue l'amorce d'une approche de gestion communale.

Plus concrètement, le projet de Mataine, où 120 000 hectares de forêt publique sont réclamés pour installer 290 fermiers forestiers, pourrait représenter un bel exemple facilitant la compréhension de la gestion communale. Dans ce projet, des individus sélectionnés se verront offrir des droits de propriété, en échange du res-

Commission d'enquête fédérale sur les bois à pâtes¹ (1924)

À cette époque, les produits forestiers représentaient le quart de la valeur totale des exportations canadiennes, dépassant ainsi le secteur agricole. La centaine de moulins de pâte et papier embauchait environ 50 000 travailleurs en usine et en forêt.

Après avoir étudié l'exploitation forestière dans chacune des provinces, la Commission recommanda des modifications importantes et urgentes des lois provinciales. Il fallait mieux contrôler l'exploitation, assurer une meilleure protection contre les feux, instaurer un aménagement intensif des forêts et augmenter la recherche, le tout pour permettre, dirait-on aujourd'hui, un développement durable.

Malgré des inventaires imprécis, la Commission conclut qu'il se perdait par l'exploitation, les épidémies et les feux (surtout causés à l'époque par l'exploitation) plus de bois qu'il n'en poussait, dans les provinces de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Pour le Québec, on prédit même pour 1968 une rupture de stock.

Dans un mémoire présenté à la Commission par l'Association canadienne des pâtes et papiers, on lit qu'en 1921 le gouvernement du Québec réinjecta en forêt moins de 10% des 4,5 millions de dollars de droits de coupe et d'impôts payés par l'industrie. En Suède, la même année, cette proportion était de 50%, permettant un programme intensif d'aménagement forestier.

Malheureusement, les recommandations de cette Commission ne furent pas prises au sérieux chez nous. Les problèmes de nos forêts aujourd'hui, sont le résultat de cette incurie de la part des responsables.

Bernard Hudon

1. *Report of The Royal Commission on Pulpwood*, Ottawa, July 1924, sessional paper no 310, 292 p.

2. Mitch Lansky, *Beyond the Beauty Strip; Saving What's Left of Our Forest*, p. 2-5 et 52-55.
3. Dans le système de mise en marché des bois, présentement en vigueur au Québec, tous les petits propriétaires forestiers qui veulent vendre du bois à pâte doivent obtenir un contingent de leur syndicat régional. Ce dernier précise le volume qu'un propriétaire est autorisé à couper. Les contingents sont émis en fonction de l'im-

pect des balises identifiées par un organisme de régulation sociale, à l'échelle communautaire. Une société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), propre à la MRC de Matane, gèrera la foresterie et assurera que les «fermiers» s'acquittent de leurs responsabilités. Dans ce cadre, l'appropriation du domaine public constituera un privilège qui devra bénéficier tant à l'individu désigné comme «fermier», qu'à la communauté dont il est issu. À la limite, l'exercice des droits de propriété sera donc assumé par les membres de la communauté à travers leur SAFER. Il s'agira alors d'une gestion purement communale, renforçant

Chacun et chacune sont conviés à mettre la main à la pâte, afin que la forêt devienne une source de richesse véritable pour les gens qui l'habitent.

des liens d'appartenance dans toute la MRC, et susceptible de canaliser l'épargne régionale vers le projet.

Le dernier élément est majeur. Le succès d'un entrepreneur dépend notamment de la confiance qu'il inspire aux investisseurs finançant la réalisation de son projet. Un mécanisme de régulation sociale, forgé à la mesure d'une région, a la capacité, sinon la fonction, de solidifier la confiance des gens dans leurs propres moyens et leurs outils de développement.

Reste l'importance de bien identifier les clients qui consommeront les produits de ces fermes forestières et, surtout, la nature des besoins à satisfaire. Les ressources de la forêt autres que la matière ligneuse demeurent dans un champ spéculatif qui reste à explorer. La matière ligneuse, par contre, invite les fermiers fo-

portance des stocks sur pied détenus par chaque propriétaire et d'une possibilité globale de récolte, calculée pour l'ensemble du territoire couvert par le plan conjoint. Les propriétaires regroupés ont donc un avantage sur les autres propriétaires. Ils peuvent accaparer une plus grosse part de l'allocation de récolte. Le syndicat beauceron a tenté de corriger la situation par voie réglementaire et a provoqué une mêlée judiciaire très coûteuse pour l'unité de ses membres.



Bernard Hudon

Inscrire l'implantation des fermes forestières dans un régime de propriété communale pourrait inverser la tendance qui fait de la forêt une source d'appauvrissement. Ce genre d'initiatives est marqué par l'autonomie décisionnelle et la solidarité.

restiers à user du poids de leur organisation, pour conclure des alliances avec l'industrie de transformation.

Les deux parties gagneraient à reconnaître leur existence mutuelle, dans des alliances formelles qui sont nécessaires à l'amélioration de la productivité de cette filière industrielle. De telles alliances garantiraient à l'industrie une matière première de qualité et produite à prix compétitif, dans le respect de standards environnementaux. L'échelle des fermes forestières et leur dimension patrimoniale apparaissent susceptibles de stimuler des interventions en forêt qui justifieront l'industrie consommatrice de prétendre que ses produits sont «écoviables». De leur côté, les «fermiers» assureraient une base financière à leurs opérations, en obtenant un statut de fournisseur attiré. Le projet de fermes forestières apparaît donc opportun. Il devient d'autant plus porteur d'avenir au moment où des industriels réalisent que la production de bois est une activité en soi et qu'ils concentrent leur énergie à mieux transformer cette matière première.

Par ailleurs, le projet de ferme forestière soulève la question de l'arrimage avec les petits producteurs de bois. Il apparaît un peu trop facile d'imaginer que la structure actuelle de mise en marché assurera l'écoulement des bois produits sur les fermes forestières. La cohabitation houleuse de groupes de gestion en commun et du Syndicat des producteurs

de bois de la Beauce illustre la difficulté qu'ont les organismes en place à intégrer des joueurs dont la mission est de produire du bois³.

Dans cette veine, il faut aussi observer que l'arrivée de fermes forestières, obligeant l'explicitation de liens entrepreneuriaux avec des usines particulières, vient doubler le mécanisme existant des plans conjoints. Le concept d'alliance entre l'industrie et les organismes d'encadrement des fermiers forestiers représente donc, à lui seul, une menace pour cette forme de gestion de l'offre. Néanmoins, des ajustements sont possibles alors que la restructuration de l'industrie forestière force l'appareil de mise en marché des bois de la forêt privée à se repositionner.

En somme, les fermes forestières représentent une voie d'avenir qui n'a rien d'une simple privatisation. Pour reprendre dans un autre contexte l'expression du président de l'Union des producteurs agricoles, il s'agit plutôt d'une manifestation tangible «d'épaulement collectif». Chacun et chacune sont conviés à mettre la main à la pâte, afin que la forêt devienne une source de richesse véritable pour les gens qui l'habitent. C'est également une invitation à réaliser que la mise en valeur des forêts passe par la décentralisation du domaine public et la manifestation d'une cohésion sociale dans des projets concrets. ■

LA CRISE DE L'INDUSTRIE PAPETIÈRE

par Claude Rioux¹

Depuis le début des années 90, les problèmes de l'industrie des produits forestiers ont fait la manchette. C'est ainsi que les usines de pâte thermo-mécanique de Port-Cartier et Matane, installations des plus modernes, ont cessé leurs activités, causant un émoi dans les populations locales qui comptaient sur ces usines pour stimuler, sinon relancer, leurs économies régionales. Par la suite, l'usine de Trois-Rivières, alors propriété de Produits Forestiers Canadien Pacifique, fermait ses portes, ce qui hissait cette région en tête de liste des taux régionaux de chômage. Conséquence de cette fermeture, plus de cinquante travailleurs forestiers de la Haute-Mauricie perdaient aussi leur emploi.

Par ailleurs, plus d'un observateur signalait que les machines à papier d'impression et d'écriture installées au Québec étaient vétustes. En prenant l'année où furent construites ces machines, nous constatons, au début de 1992, que près de 60% d'entre elles dataient d'avant la fin de la deuxième guerre mondiale, soit entre 1917 et 1945. Il en est autrement dans d'autres pays producteurs de papier, notamment aux États-Unis et en Scandinavie, où l'on retrouve les installations technologiques les plus récentes et les plus performantes.

De plus, plusieurs études concluaient à un grave problème de compétitivité de l'industrie canadienne et québécoise des pâtes et papiers. Suite à la perte d'avantages comparatifs au chapitre des coûts de production, l'ensemble des sociétés canadiennes en sont arrivées à des pertes excédant le milliard de dollars, en 1991 et 1992 (Price Waterhouse: 1993). Parmi les éléments de fabrication où l'industrie canadienne a perdu du terrain par rapport aux manufacturiers américains, citons la matière première et les coûts reliés à l'énergie.

Comment se fait-il donc que, dotée de si grandes ressources naturelles en eau

et en forêt, cette industrie si importante au Québec soit confrontée à une situation si difficile?

Un problème chronique

Tout d'abord il importe de mentionner que cette situation n'est pas d'hier. Déjà, en 1955, le directeur de l'usine Consolidated Paper, à Grand-Mère, soulignait que la société devait prendre en considération la situation difficile dans laquelle se retrouvaient l'industrie canadienne du pa-

Comment se fait-il donc que, dotée de si grandes ressources naturelles en eau et en forêt, cette industrie si importante au Québec soit confrontée à une situation si difficile?

pier journal ainsi que la société Consolidated Paper elle-même. Les coûts de production excédaient ceux d'usines situées en Colombie-Britannique et dans certains États du Sud des États-Unis. Parmi les facteurs expliquant cet écart défavorable, il citait les coûts plus élevés de la fibre, la plus faible productivité des machines à papier, associée à de plus importants coûts de main-d'oeuvre, et finalement des frais de transport et d'expédition plus onéreux.

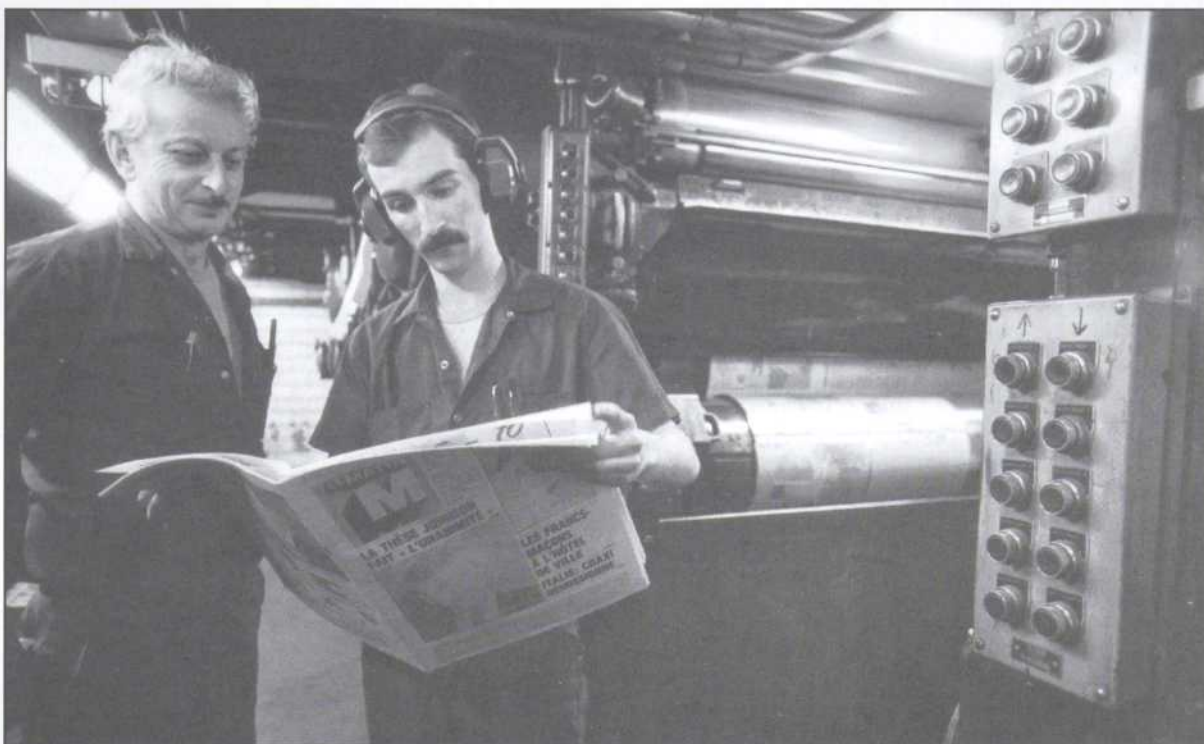
Quelque quinze ans plus tard, en 1970, une autre crise secoue cette industrie. Des populations se mobiliseront, en-

tre autres au Saguenay-Lac-Saint-Jean; les syndicats vont organiser «l'Opération Survie Papier». En effet, des mises à pied importantes eurent lieu, notamment en raison de surproduction mondiale et de l'affaissement des prix. De plus, l'avenir de certaines usines était incertain. La Fédération se mit à l'étude afin de connaître les causes de cette crise. Essentiellement basée sur deux grands critères d'analyse, soit la surexploitation de la ressource forestière et certaines pratiques monopolistiques des principaux producteurs de papier, cette analyse de la Fédération en appelait à l'État québécois afin qu'il rationalise l'exploitation de la ressource, en mettant fin aux régimes de concessions forestières, attribuées à partir de terres publiques aux sociétés forestières.

Une Commission parlementaire eut lieu en 1971, remettant une première fois en cause le modèle des concessions forestières et diagnostiquant les mêmes problèmes que mentionnait le directeur de l'usine de Grand-Mère en 1955. Une autre Commission parlementaire faisait le même diagnostic en 1977. S'ensuivit un programme spécial d'aide aux papetières pour leur permettre de moderniser leurs installations de fabrication; finalement, en 1986, une réforme importante eut lieu, quant au système d'approvisionnement et d'aménagement forestier, mettant fin au régime de concessions forestières remis en cause depuis près de quinze ans.

Ce bref historique nous rappelle donc que les problèmes sont récurrents et ne sont pas seulement conjoncturels. Bien sûr, les fluctuations des économies où nous exportons ces produits, les variations de taux de change sont des élé-

1. Claude Rioux est coordonnateur de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (CSN).



Robert Fréchette/STOCK

C'est du côté de la structure corporative qu'il faut chercher à cerner le problème de l'industrie papetière.

ments critiques qui caractérisent les périodes difficiles de l'industrie. En fait, lorsque plus de la moitié de la production de pâte et papier est exportée, non seulement il faut se pencher sur l'aspect de la conjoncture, mais aussi et surtout s'attarder aux caractéristiques structurelles de l'industrie.

Une crise structurelle

Bien que ce dernier aspect de la question ait été soulevé par le passé, force nous est de reconnaître que c'est seulement depuis les cinq dernières années qu'on étudie la question de façon sérieuse. Ainsi en 1988, était publiée, pour le compte du gouvernement canadien, une étude volumineuse touchant tous les aspects de l'industrie, par la société Woodbridge, Reed et Associés. Cette étude avait pour principal mérite de procéder à l'analyse des conditions de marché et des besoins en produits forestiers et à celle des conditions de fabrication de ces produits; on estimait entre autres qu'un «recentrage» des produits fabriqués s'imposait dans l'Est du Canada, dont le Québec évidemment. Puisqu'on était trop spécialisé dans les produits de bas de gamme, où l'avantage des coûts de fabrication prime, notamment dans le papier journal, la firme recommandait de

diversifier la production, en cherchant des niches ou créneaux pour des styles de papier davantage spécialisés et à plus forte valeur ajoutée. L'étude prévoyait une période de transition, notamment pour le Québec, qui se traduirait par d'éventuelles fermetures de machines à papier pour lesquelles les possibilités techniques et financières de reconversion étaient à peu près inexistantes.

Ces prévisions se confirmèrent par la suite, quand les revers conjoncturels apparurent, au deuxième semestre de 1991. Comme on était dans une surproduction de papier journal, à cause du plafonnement et de la diminution de la demande, mais surtout de la mise en opération des machines à papier de fort tonnage, une crise survint, qui n'est toujours pas totalement résorbée. Ajoutons à cela deux facteurs critiques dans la demande de papier journal: d'une part, le tirage des journaux quotidiens et de ceux de fin de semaine, depuis 1978, aux États-Unis, a plafonné à 60 millions de copie par jour et les espaces réservés à la publicité ont diminué, au profit d'autres types de médias; d'autre part, suite à la concentration de la presse dans de grands groupes d'édition aux États-Unis (Gannett, Times-Mirror, Cox, Knight-Ridder, New York Times), les conditions de détermination des prix ont changé. En fait, on est passé d'une industrie où les fabricants contrôlaient pratiquement les prix à une industrie où ce sont les clients (les éditeurs) qui fixent les ré-

gles en ce qui concerne les prix et les standards de qualité.

Nous voyons donc que la situation est complexe. Peut-on aller plus loin et essayer de saisir ce qui s'est passé notamment au niveau de l'industrie elle-même?

En 1989, les sociétés papetières ont connu des bénéfiques records. Peu d'analystes se penchaient sur les éléments de changements structurels que nous avons décrits précédemment. Syndicats et employeurs conservaient les mêmes modèles d'analyse, centrés sur les résultats financiers. Nous croyons que cette approche est l'un des motifs du manque de vision de l'industrie.

L'industrie papetière, jusqu'à tout récemment, fonctionnait un peu comme un «club». L'ensemble des dirigeants, à tous les niveaux, se connaissaient parfaitement et référaient à des schèmes communs d'analyse. Peu ouverts sur l'extérieur, leur intérêt quant aux changements dans d'autres secteurs industriels de l'économie, restait faible. Pourtant, au cours de la décennie 80, plusieurs secteurs industriels tels que l'automobile, l'acier, le matériel électrique, les médias, étaient en pleine restructuration et effectuaient la transition vers de nouvelles valeurs. On s'orientait davantage vers la clientèle, la production spécialisée à valeur ajoutée, le développement de système de gestion allégé, plus souple et, dans certains cas, vers l'adaptation de la main-d'oeuvre, tant en matière de formation que de gestion des ressources, et

dans la pratique des relations de travail. Il nous apparaît important de soulever ce manque de vision de l'industrie papetière.

Dans ce même ordre d'idées, il est surprenant qu'au moment où les conditions de marché des produits de pâtes et papiers étaient en mutation, les fabricants mettaient en marche de nouvelles installations ou de nouvelles machines à papier. Au moment même où la consommation de papier journal indiquait un plafonnement quant à sa croissance future, d'autres pays producteurs prenaient résolument le virage vers des produits plus spécialisés. Par exemple, les producteurs scandinaves, tout au cours des années 80, ont non seulement amélioré leur parc d'équipement, mais ont aussi développé plusieurs types de papier destinés aux impressions de qualité exigées par les publicitaires (de sorte que certains fabricants québécois ont acquis par la suite des droits de fabrication de sociétés finlandaises). Nous tirons donc de ce fait que l'industrie scandinave, et dans une bonne mesure celle des États-Unis qui a emprunté une approche semblable, font une lecture plus structurelle de leurs activités, davantage axées sur le développement à moyen et à long terme.

Le contrôle des sociétés de gestion

Nous pensons aussi qu'il faut retenir un élément majeur, mais qui n'est pas évident, dans l'organisation corporative des entreprises canadiennes de pâtes et papiers. Au cours des années 70, l'origine de la propriété des entreprises papetières représentait une préoccupation majeure des milieux politiques, syndicaux, intellectuels au Québec. À cette époque, les noms de Price, Compagnie Internationale de Papier du Canada (CIP), Québec North Shore, Gaspesia, Domtar, signifiaient propriété étrangère au Québec. Le désir de voir un plus grand contrôle qué-

bécois lui prêtait des vertus dont nous ne sommes pas convaincus. Certains estimaient que la propriété de ces usines par des intérêts québécois faciliterait l'expansion de ces entreprises, notamment par le réinvestissement des bénéficiaires.

Cela est plus ou moins vrai. Ainsi on ne peut pas dire que la société Québec North Shore, propriété américaine, avait agi au détriment de son usine de Baie-Comeau, qui est encore aujourd'hui une usine performante. On ne pouvait cependant pas en dire autant de CIP, qui au cours des années 70 maintenait ses opérations sans y introduire d'investissements majeurs, alors que la société-mère procédait à d'importants investissements dans ses usines américaines. En 1980, CIP passait sous le contrôle de Canadien Pacifique qui, mise à part la modernisation de l'usine Gatineau, consacrait l'essentiel de ses ressources à ses installations ontariennes de Dryden, de Thunder Bay et de Gold River en Colombie-Britannique, avec le résultat que l'on sait aujourd'hui: fermeture de l'usine de Trois-Rivières et des machines à pâte de l'usine de La Tuque, et avenir incertain de la cartonnerie de Matane.

C'est donc plutôt du côté de la structure corporative qu'il faut chercher à cerner le problème. Lorsqu'on examine la structure corporative des plus importantes sociétés papetières américaines, on remarque que la très grande majorité, sinon la presque totalité d'entre elles, ne sont pas sous le contrôle de sociétés de gestion, de conglomerats, ou ne sont pas des filiales de sociétés diversifiées. Leur propriété est détenue par le public (individuel et institutionnel) ou par des familles, ce qui élimine toute obligation de payer ou de verser des dividendes élevés à des sociétés qui les contrôlaient. Une étude en cours du professeur Léo-Paul Lauzon pour le compte de la Fédération, entre 1980 et 1991, révèle que, comparativement, l'industrie canadienne a versé davantage de dividendes. Or il s'avère que plusieurs sociétés papetières cana-

diennes étaient, entre 1980 et aujourd'hui, sous le contrôle de sociétés de gestion: Abitibi-Price (Olympia and York), PFCP (Canadien Pacifique), Stone Consolidated (Power Corp. et Stone Container, 1989), Québec et Ontario (Tribune Co), Maclaren (Produits Forestiers Noranda). Il est plausible que cette politique plus généreuse de dividendes soit conséquente à ces contrôles, du moins c'est ce que l'on observe.

Il nous apparaît qu'étant liées à des sociétés de contrôle les papetières québécoises n'ont pu avoir autant de latitude que les sociétés américaines pour déterminer les plans stratégiques de leur développement et de leur politique d'investissement. Sans doute, il n'est pas exagéré d'estimer que ces éléments stratégiques, dans la gestion d'une entreprise oeuvrant dans un tel contexte, ne peuvent être définis qu'à l'intérieur des grandes politiques des sociétés de gestion, pour lesquelles priment les rendements à court terme de leurs investissements dans les entreprises papetières.

Il nous apparaît probable que le mouvement de diffusion du capital de plusieurs de ces sociétés, amorcé en 1993 (Abitibi-Price, Québec et Ontario, PFCP, MacMillan Bloedel) dans le public (institutionnel et individuel), va permettre une plus grande autonomie de la direction de ces entreprises et qu'il deviendra possible d'améliorer et de faire progresser les sociétés, comme nous pouvons le constater dans le cas de plusieurs entreprises américaines très dynamiques.

En conclusion, nous pensons qu'une restructuration de cette industrie, axée sur une connaissance approfondie de ses marchés, sur une activité plus grande en matière d'investissement et sur des structures corporatives favorisant le développement des entreprises contiendrait les éléments nécessaires d'une vision tournée vers le moyen et le long terme, vision tout à fait essentielle pour assurer la pérennité de cette industrie et l'usage optimal de ses ressources. ■

À LIRE DANS NOS PROCHAINS NUMÉROS

- Le travail caché
- Les télé-romans et l'Église
- La place des femmes en agriculture
- Les conflits identitaires d'une société en crise
- Les programmes d'employabilité: un mécanisme d'exclusion?
- Nouveau champ éthique: les technologies de l'information
- Le temps et le corps dans la dimension soignante
- Féminisme et politique au niveau municipal
- Le mouvement communautaire au Québec
- Le GATT et ses suites

LES MAQUILADORAS

par Susana Ponce¹

San Pedro Sula, au Honduras, est une ville où il fait chaud : au moins 35 degrés Celsius. Un *companero* m'attendait à l'aéroport. Il me conduit, de manière très discrète, vers une intervenante chez les *maquiladoras*. Celle-ci m'accueille, souriante, à l'extérieur de sa petite maison. Grâce à elle, je pourrai rencontrer ces femmes qui travaillent ou ont travaillé dans la *maquila*. Ce mot espagnol désigne la rémunération selon la production, dans le travail agricole. Dans le secteur textile, il décrit maintenant le salaire payé «selon la production» et, par extension, ce système industriel lui-même et ses établissements. Les travailleuses y sont les *maquiladoras*.

Auparavant, les femmes qui subvenaient aux besoins de la famille devaient avoir au moins dix-sept ans pour entrer sur le marché du travail. D'autres, moins fortunées, commençaient à quinze ans. Aujourd'hui, l'âge est de douze ou treize ans. En conséquence, ces femmes sont obligées d'arrêter leurs études.

L'histoire de ce type d'industrie est remplie de scandales qui sont autant de violations des droits sociaux, économiques, politiques et civils. Ainsi, l'année dernière, on a découvert que des femmes étaient rendues stériles à leur insu. Des patrons donnaient chaque jour à leurs employées une «vitamine» qui était de fait un contraceptif (car toute femme devenue enceinte est automatiquement mise à pied).

Afin de respecter les engagements de production, ces industries obligent leurs employées à travailler au-delà des heures normales. Ainsi, la journée commence à sept heures du matin et se termine à dix-sept heures. Le travail supplémentaire est cependant obligatoire et rémunéré au tarif simple. Les femmes sont obligées de travailler jusqu'à vingt et une heures, samedi et dimanche inclus. Si, par malheur, elles arrivent quinze minutes en retard, elles sont obligées de travailler sans salaire pendant toute la journée. Si le patron est «bon», il paiera quand même une demi-journée. Les femmes travaillent des journées d'au moins dix heures et gagnent l'équivalent de deux dollars canadiens par jour.

En septembre dernier, pour avoir revendiqué le respect des normes du travail, 104 *maquiladoras* ont été arrêtées. En plus de présenter les demandes «normales», elles dénonçaient les aberrations dont elles sont victimes, notamment les mauvais traitements (le patron peut donner des gifles et des coups de poing). De plus, pour augmenter la production, elles sont obligées de boire de grandes quantités de café². Les locaux de travail sont immenses, avec toiture de tôle. Il n'y a pas un arbre autour. Les conditions sanitaires sont insuffisantes³.

Lorsque les propriétaires désirent augmenter la production, les superviseurs encouragent les femmes : «Vous êtes les meil-

leures travailleuses du Honduras, vous êtes des fleurs». L'organisation du travail a changé considérablement la relation entre employées. Auparavant le travail s'effectuait «à la ligne». Ce système était avantageux, car le salaire était établi en fonction de la production individuelle. Maintenant, chaque module est responsable de sa production, et le salaire est en fonction de la production du groupe, ce qui génère des problèmes «personnels» entre les femmes. Si une nouvelle employée intègre le cercle sans connaître les étapes des opérations, elle est «coupable» de la baisse de production de son groupe et, en conséquence, du salaire moindre qui en résultera pour les autres. En raison de cette situation, il arrive assez souvent que les femmes se disputent entre elles et en viennent même aux agressions physiques.

Selon un préjugé très répandu, ces emplois ne sont destinés qu'aux femmes sans scolarité ou d'origine paysanne. La réalité est tout autre. Les femmes qui alimentent ce contingent de



Yves Provencher

«Nous voulons un travail digne, par lequel la femme puisse développer toute sa créativité.»

1. L'auteure est intervenante au Comité chrétien pour les droits humains en Amérique latine.
2. Faits rapportés par la Commission des droits humains d'Amérique centrale (CODEHUCA), le 1^{er} septembre 1993.
3. *Sondeo sobre las condiciones de la mujeres que laboran en la maquila*, août 1992.

main-d'oeuvre proviennent de toutes les couches sociales du pays. Parmi ces travailleuses, il y a des secrétaires, des spécialistes en marketing, des professeurs, etc.

Pourquoi une telle situation?

Dans le but de payer la dette extérieure, de rétablir la crédibilité du Honduras, d'obtenir d'autres crédits internationaux et de poursuivre un objectif de croissance économique pour le pays, le gouvernement a promulgué, le 2 mai 1990, la loi sur l'ajustement structurel de l'économie, *el paquetazo*. Désireux d'orienter l'économie du pays vers une économie néo-libérale, le gouvernement s'est plié aux exigences du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales.

En acceptant le Plan d'ajustement structurel (PAS), le gouvernement du Honduras a dû changer dramatiquement les orientations du développement économique du pays. Conséquemment, le désengagement de l'État dans le domaine de la santé et de l'éducation, la privatisation des industries, la dévaluation de la monnaie et l'augmentation du chômage ont fait sentir leur impact au sein de toute la population, notamment celle des femmes, qui ont été obligées d'accepter une des rares sources de travail encore à leur disposition: les *maquilas*.

La croissance économique provenant des *maquilas* est spectaculaire. En effet, selon le journal *El Heraldo* du 1^{er} août 1992, la production d'exportation générée par ces industries s'établissait, pour l'année 1987, à 97 millions de dollars US; en 1992, ce type d'exportation est rendu à 196 millions, et a créé plus de 50 000 emplois. Néanmoins, une contradiction est mise en évidence dans une analyse publiée par une revue spécialisée: malgré l'augmentation du travail et des exportations, 70% de la population hondurienne vit dans la misère la plus extrême, ne recevant que 26% des revenus générés par tout le pays, tandis que l'autre 30% accapare 74% des revenus. Le prix des médicaments, qui augmentait de 80% en 1991, augmente de 300% aujourd'hui, alors qu'on assiste à 220 morts maternelles par 100 000 naissances vivantes. Le pétrole et ses dérivés ont subi une augmentation de près de 150%⁴.

Selon un des principes des grands créanciers internationaux, le financement est conditionnel à l'implantation «progressive» du programme PAS. Malgré ce principe, en 1992, le gouvernement hondurien a imposé, par force de loi, des mesures draconiennes

et immédiates: loi sur l'administration tribulaire (exemptions fiscales des corporations), loi sur l'impôt (augmentation des contributions personnelles), loi sur les subventions de la production bananière (diminution des subventions); la mesure la plus controversée est la loi de la modernisation agricole (retour à la grande propriété). Un responsable de la Banque mondiale a déclaré que «le gouvernement a pris des mesures économiques exagérées, au-delà des exigences de la Banque» (*Especial Honduras*, septembre 1992, no 59). Mais, simultanément, les agences de crédit ont octroyé au pays la cote AAA pour le respect du paiement de sa dette!

Retrouver la dignité

Le coût social est lourd pour la population hondurienne. Afin de dénoncer les programmes d'ajustement structurel, les ONG de la région d'Amérique latine et des Caraïbes, tenant une réunion préparatoire à la Conférence sur les droits de l'Homme (Vienne), ont déclaré que ces programmes devaient être révisés, car les droits socio-économiques de toute une population n'étaient pas respectés. Les ONG ont accusé le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) de cautionner le FMI et la Banque mondiale, ainsi que leurs programmes d'ajustement structurel qui «légitiment les violations des droits humains» (Déclaration de Quito).

Dans une critique du rapport de la Banque mondiale, la revue *DIAL* (Diffusion de l'information sur l'Amérique latine, no 1650) signale que le poids social et économique de la dette et des programmes d'ajustement est énorme, et qu'il faudra mettre «en place des mesures spéciales visant à compenser les conséquences néfastes que l'ajustement entraîne pour les segments les plus pauvres de la population». La revue souligne aussi que les programmes peuvent être réaménagés en faveur des pauvres.

«Voulez-vous abolir ce type de travail?» ai-je demandé aux femmes. «Il n'en est pas question, car c'est notre seule source de revenus. Nous voulons un travail digne, par lequel la femme puisse développer toute sa créativité. Nous voulons que les employeurs et le gouvernement travaillent ensemble pour offrir une formation diversifiée et sérieuse. Les femmes retrouveront ainsi la dignité, et le pays pourra dès lors se développer». ■

4. Hugo Noe Pino, Centre de documentation du Honduras, novembre 1992.

RETRAITE BIBLIQUE DE SOCABI

«*Si tu savais le don de Dieu...*»

ANIMATEUR: Yves Guillemette, ptr

DATE: du 3 au 8 juillet 1994

LIEU: Centre de réflexion chrétienne, Joliette

Information et inscription:

SOCABI

Société catholique de la Bible, 7400, boul. St-Laurent, Montréal H2R 2Y1, tél. : (514) 274-4381; téléc : (514) 274-5184.

QUELLE POLITIQUE DES DROITS HUMAINS EN HAÏTI?

par Marc Maesschalck



Maggie Steber/STOCK

Lutter pour des droits n'a de sens que si on lutte pour la reconnaissance politique des acteurs dont les droits sont bafoués.

Quiconque veut s'interroger sur les grands clichés de la philosophie politique postmoderne trouvera un lieu privilégié dans l'expérience historique de la lutte du peuple haïtien. Dans cette lutte, en effet, le rôle ambigu des institutions internationales apparaît au premier plan, sous un jour différent de celui pris en Somalie, en Yougoslavie ou au Cambodge. Une Mission civile de l'ONU et de l'OEA (la MICIVIH) assiste impuissante au massacre d'une population, sans même pouvoir garantir la sécurité de ceux qui s'adressent à elle¹. Les mesures

de sanction prises par la communauté internationale contre le gouvernement putschiste n'ont guère d'effet.

L'approche par la voie des droits humains s'avère une impasse: elle détourne les revendications populaires portant sur des besoins économiques et des exigences politiques essentiels vers des questions de « libre circulation des biens et des personnes », de « liberté d'expression dans les médias », voire d'« intégrité physique des personnes ». Une telle approche laisse en place les rapports de force établis, pour moduler seulement leur interaction. Il faut que chacun se respecte dans la situation donnée. Il s'agit prioritairement de créer un autre climat social. Cette stratégie favorise la recherche d'une réconciliation nationale pour transformer les anciens ennemis en partenaires, comme au Nicaragua ou au Salvador. Érigée en principe d'action, cette approche est dangereuse, parce qu'elle perd de vue le caractère factuel et aléatoire des solutions trouvées.

1. Ainsi, dans son rapport du 1^{er} octobre 1993: « La Mission civile juge particulièrement préoccupantes les menaces brandies contre des personnes en raison apparemment de leurs contacts avec elle... » (p. 21).

Le fait impérialiste

Haïti est l'un de ces pays aujourd'hui où l'impérialisme américain est une évidence. Les débats au Congrès sur la politique étrangère de Bill Clinton ont révélé ce fait même à ceux qui voulaient encore le nier. Maître de la danse, la CIA s'est même payé le luxe d'un dossier sur l'instabilité mentale d'Aristide, histoire de mieux brouiller les cartes.

La situation haïtienne permet, par sa complexité, de dépasser la caricature de cet impérialisme comme pure imposition de la volonté étrangère. De la stratégie globale à la situation particulière, le chemin est souvent tortueux. Même surpuissants, les États-Unis ne peuvent intervenir directement et massivement partout. Ils risquent de perdre leur crédit, voire même de perdre tout court, d'essuyer des revers. Grenade, Panama, l'Irak, la Somalie sont des expériences à répéter le moins possible. Elles montrent surtout la disproportion des moyens militaires utilisés pour éviter un effet négatif sur l'opinion publique intérieure. En fait, l'Américain moyen n'approuve la politique étrangère de son gouvernement fédéral qu'à la condition du moindre frais: pressions, sanctions, menaces sont plus appréciées que les interventions coûteuses et toujours soldées aussi par des pertes en vies humaines. Le Vietnam n'est pas seul en cause: on n'accepte pas la mort humaine pour des intérêts marchands dont les rapports avec la situation économique interne sont distendus et ambigus. L'interventionnisme comporte aussi des risques pour la démocratie des lobbies, en renforçant les privilèges et le pouvoir des uns au détriment des autres.

En politique étrangère, la voie la plus courte est donc en général la plus mauvaise. Il faudra chercher à utiliser la force d'un autre sur le terrain afin de dominer par personne interposée. Le chemin tortueux commence avec ce choix stratégique. Il ne suffit pas, en effet, de choisir un camp, mais de choisir tous les camps à la fois pour être toujours aux côtés du dominant, tout en gardant sur lui des moyens de pression. La politique du plus fort se combine dès lors avec un maintien global de la dépendance et des contradictions. Cette tactique est efficace lorsqu'il s'agit d'effriter un monopole de pouvoir en sauvegardant des poches de résistance. Mais dans des situations de transition où la société civile tend à s'antagoniser entre ancien et nouveau pouvoir, la tactique est prise à son propre jeu. D'une part, le «plus fort d'hier» est encore provisoirement le plus fort. Mais ses heures sont comptées. D'autre part, les forces nouvelles ont peut-être conquis une légitimité populaire, mais sans disposer d'accès significatifs aux leviers économiques et politiques.

Un désaveu précipité des «plus forts d'hier» aurait au moins deux conséquences fâcheuses pour la stratégie impérialiste: un message clair aux autres alliés de la région qu'à tout moment ils peuvent être désavoués par les États-Unis qui les utilisent; et la déstabilisation des filières d'échange économique en place suite à l'apparition d'un nouveau partenaire ignorant encore les règles du jeu. Par contre, une complicité prolongée aura aussi des conséquences néfastes pour la stratégie impérialiste: elle favorise le développement dans la population d'un anti-américanisme radical qui marquera les options politiques à venir; elle perd sa légitimité en révélant clairement son parti-pris pour un pouvoir anti-démocratique; et elle risque de porter, devant la conscience internationale, la responsabilité première de l'échec ou de l'enlèvement de la transition politique.

Devant cette situation, la stratégie impérialiste n'a guère le choix. Elle ne peut qu'allier savamment désaveu et complicité, de manière à garder une complicité jusqu'au moment où elle aura obtenu toutes les garanties à l'égard du nouveau pouvoir. Pour éviter l'enlèvement complet, elle doit par ailleurs se démultiplier

pour affirmer son désaveu. À ce niveau, le légalisme est la voie la plus sûre. Le respect scrupuleux de toutes les institutions internationales permettant non seulement de légitimer le désaveu, mais aussi d'y allier la communauté internationale, et la traduction de ce désaveu en sanctions graduelles est la meilleure façon de gagner du temps. En recourant au droit international, on s'assure déjà le partage des responsabilités de l'enlèvement politique avec toute la communauté internationale. Le légalisme a aussi pour avantage d'induire un processus de négociation où toutes les parties trouvent une certaine légitimité devant les instances internationales sur le terrain, la recherche d'une solution négociée se transformant en mission de réconciliation nationale pour éviter d'apparaître comme juge et partie.

La valse du désaveu peut durer longtemps. Il suffit de songer à l'Afrique du Sud. Durant ce répit, il faut trouver une porte de sortie honorable pour les complices, c'est-à-dire négocier leur impunité, et s'assurer du maintien des relations commerciales privilégiées. Cette stratégie d'ensemble est très typée. D'abord, elle est axée sur le pouvoir: elle tente de contrôler l'accès au pouvoir et négocie les conditions de sortie du pouvoir. Du même coup, elle marginalise les acteurs populaires et cherche toujours à axer leurs représentants dans une logique d'accès au pouvoir. D'avance, la prise de pouvoir populaire est disqualifiée. Ensuite, elle sépare jusque dans les négociations le pôle économique et le pôle politique, en soustrayant le premier au débat public officiel. Enfin, par le jeu des sanctions et des propositions, elle garde l'initiative dans la situation de crise, qu'elle tente de maintenir à son avantage.

L'avantage d'une telle stratégie est de laisser sur le terrain une marge de manoeuvre appréciable aux complices du pouvoir contesté et discrédité. Ceux-ci ont la possibilité de peser sur les négociations en recourant à des pratiques violentes de terrorisme militaire ou civil et de répression policière. De plus, ils peuvent également chercher de nouveaux alliés politiques afin de déstabiliser l'opposition en corrompant certaines branches.

Devant ce genre de situation, l'opinion internationale et, en particulier, les défenseurs des droits humains sont pris entre deux feux: d'une part, la peur de la violence et du chaos social qui entraîne la souffrance d'une population innocente; d'autre part, l'apparente impuissance politique de l'idéal démocratique et de ses représentants quant à l'invention des chemins pratiques de sa reconnaissance. Ainsi, la violence a moins pour effet d'accuser ceux qui s'en servent que de réduire le peuple à l'état de victime. Et le blocage de la situation, loin de discréditer ceux qui le provoquent par leurs manoeuvres, sème le doute sur les possibilités de trouver une solution compatible avec les exigences de la démocratie.

Les droits humains comme position de principe

En tant que position de principe, la lutte pour les droits humains se satisfait de grandes déclarations sans se soucier de leurs traductions dans les faits. Cette absence d'efficacité n'est pas due, à ce niveau, à une ignorance du terrain, mais à un vice de forme théorique. Le principe est énoncé sans relation à son applicabilité. Il peut donc être structurellement respecté dans un dispositif social, tout en étant de fait inaccessible ou inefficace pour une majorité. On peut manquer de l'essentiel et être respecté dans ses droits de participation à un jeu social qui nous dépasse, voire être protégé d'une exclusion complète de ce jeu. Simplement, les règles de la vie en commun ne peuvent faire ab-

straction de ce qui est effectivement possible pour le minimum d'ordre déjà atteint: matériellement, l'État de droit peut rencontrer des impossibilités de fait. Il faut donc développer économiquement pour étendre l'applicabilité des principes.

Cette position résume le vice de forme théorique de la lutte pour les droits humains. L'applicabilité des principes n'est pas fonction du développement d'un ordre social donné. Elle doit être partie intégrante de la lutte pour les principes en tant que créatrice d'une nouvelle culture politique. Il est insensé de lutter pour des principes sans chercher en priorité à les doter d'une puissance d'effectuation. Un droit quel qu'il soit est un processus de reconnaissance qui pose autrui en situation de réclamer son droit, c'est-à-dire d'être entendu et reconnu comme partenaire. Ce processus de reconnaissance implique une nouvelle répartition des pouvoirs, afin que tous ceux qui veulent faire valoir leurs droits soient en mesure de participer aux choix de société impliqués par leurs revendications.

2. On peut lire ainsi dans le second rapport de la Mission civile (New York, octobre 1993) l'avis donné par des «spécialistes des droits de l'Homme» à propos de la mission en Haïti: «La crédibilité de la Mission dépendra de sa capacité non seulement à faire rapport sur les violations des droits de l'Homme, mais à obtenir réparation et à empêcher de futures violations». Néanmoins, poursuit-on, «Les carences des institutions en Haïti sont telles que l'aptitude de la Mission à y pourvoir pendant une assez longue période avant qu'il ne soit procédé à une réforme des institutions sera inévitablement limitée» (réf. A/48/532, p. 31).

Lutter pour des droits n'a donc de sens que si on lutte pour la reconnaissance politique des acteurs dont les droits sont bafoués. L'applicabilité du droit lorsqu'elle est prise au sérieux dès son moment théorique conduit à prendre en compte le devenir-sujet-du-droit des acteurs sociaux afin qu'eux-mêmes puissent exprimer dans leur situation les exigences prioritaires de leur reconnaissance comme citoyen à part entière. Dès le moment où la position de principe en faveur du droit consiste à se substituer aux sujets du droit, le processus de reconnaissance est compromis et récupéré par un processus d'assistance².

Dans son moment pratique, la lutte pour les droits humains ne parvient pas à corriger son vice de forme théorique, à cause de son ignorance du terrain. Son travail d'information, en effet, réduit généralement la souffrance, l'oppression, la faim et la violence en données objectives qui s'étalent comme des litanies. Cette accumulation de données, même lorsqu'elles sont recueillies directement sur le terrain par des organisations humanitaires, n'offre qu'un tableau partiel de la situation dépendant de paramètres élaborés dans des cadres sociaux radicalement différents. Le misérabilisme transforme les populations observées en victimes des mécanismes socio-politiques.

Mais dans cette optique, le minimum qu'on voudrait leur apporter n'est pas nécessairement le minimum qu'elles voudraient obtenir. On ignore généralement ce qu'une population paysanne revendique pour s'en sortir avec ses faibles moyens, parce qu'on l'estime globalement démunie de ressources. Cette estimation est fautive: la vie dans cette population s'est organisée pour résister; des ressources sont mobilisées et les revendica-



Jean-François Leblanc/STOCK

Une stratégie qui favorise la recherche d'une réconciliation nationale pour transformer les anciens ennemis en partenaires est dangereuse, parce qu'elle perd de vue le caractère factuel et aléatoire des solutions trouvées.

tions portant sur l'eau, la route, l'école, le dispensaire et le pouvoir communal sont liées *organiquement* à ces ressources. Pour saisir l'itinéraire politique qui peut se construire à partir de ces ressources, il ne s'agit pas de les inventorier dans des catalogues, mais de les découvrir en lien avec une manière de vivre, comme une culture des pauvres où se construisent leur identité propre, leur dignité et leurs convictions sur l'ordre social et politique. Lorsqu'on ignore cette manière de vivre, on milite pour des solutions artificielles dont les bénéficiaires sont les derniers concernés, voire les victimes.

Une autre politique des droits humains

Indépendamment de la Mission civile, des organisations haïtiennes ont tenté de créer des espaces de résistance axés sur une dénonciation des violations du droit pour assurer au droit une survie dans la société à partir de l'engagement des acteurs³. Avec des moyens financiers et des ressources humaines nettement inférieurs, ces organisations ont montré qu'une autre pratique de la lutte pour les droits humains était possible dès que l'on acceptait de travailler à partir des acteurs locaux. L'enjeu n'était plus d'accumuler des données, mais de constituer une mémoire vive des injustices mettant en question directement les stratégies visant à légitimer l'impunité. Cette mémoire était immédiatement restituée à ceux qui la constituaient sous forme de rapports publics et de communiqués.

Là où la Mission civile transformait le droit en opération humanitaire transnationale, des organisations haïtiennes ont cherché à l'enraciner dans la perpétuation de la mémoire haïtienne de l'esclavage et de la dictature. Là où le travail de la Mission civile servait seulement à désamorcer la colère populaire en donnant l'espoir illusoire d'une solution importée, les organisations haïtiennes s'efforçaient de transformer la colère en germes de résistance et de solidarité concrètes face à l'agression des oppresseurs. Le récit des agressions devient un rite incantatoire quand il s'adresse au « non-lieu » de la conscience internationale. Quand il devient l'expression d'un engagement convaincu pour la cause des droits d'un peuple, quand il retrace l'itinéraire qui conduit à la dénonciation de l'injustice et à la résistance, il n'est plus incantation mais praxis de libération: le récit est déjà, dans ce cas, la *mémoire subversive* de l'injustice qui appelle la prise de conscience et rallie à la cause.

Une autre pratique politique de la lutte pour les droits humains est donc possible, à condition de partir des acteurs locaux et de s'inscrire dans un processus de reconnaissance dont l'enjeu est l'affirmation de *sujets* de droit et non de principes humanitaires supportés seulement par une conscience extérieure à la situation vécue.

Du point de vue de la philosophie politique, la question fondamentale posée par la situation haïtienne est donc celle d'un processus de reconnaissance des sujets comme acteurs de droit de leur destin. Un tel processus ne dépend pas d'une affirmation

de principe des droits humains justifiant des interventions humanitaires, ni d'une aide économique pour réduire la répression et moderniser l'exploitation, ni d'une formation de la volonté générale grâce à l'apprentissage de la communication argumentée en vue du bien commun. Le processus de reconnaissance sociale dépend du rôle effectif que peut s'approprier la volonté générale, en fonction des limites que lui imposent ses conditions d'existence. Il y va donc du changement réel de ces conditions comme forme concrète de redistribution du pouvoir à partir de la situation des sujets⁴.

Le défi de l'éducation

Cette reconnaissance de la nécessité politique d'une volonté générale active dans la construction reste étrangère aux élites haïtiennes qui perpétuent ainsi, consciemment ou inconsciemment, la forme d'ordre promue par Duvalier père⁵. Qu'il s'agisse de l'Église hiérarchique, de la haute bourgeoisie, de la caste politique traditionnelle ou de la hiérarchie militaire, la population est considérée comme une masse sans éducation incapable de participer à la décision politique et même de définir ses intérêts⁶. Le départ de Duvalier reste perçu comme une vacance du pouvoir et est vécu dans l'attente d'un autre leader messianique capable de coaliser la nation pour l'entraîner dans une nouvelle épopée de libération face aux convoitises impérialistes.

La fracture entre masse et leader est présente partout dans la société haïtienne. L'école, l'armée, l'Église⁷, mais aussi l'habitat, le travail et les loisirs sont autant de lieux de reproduction de la fracture. Pour les uns, c'est l'insoutenable légèreté de l'être qui l'emporte, l'insignifiance des droits et des devoirs face à la supériorité que confère le pouvoir. Pour les autres, tout est pesanteur, difficulté d'être, l'insuffisance des droits et même des devoirs définis dans l'infériorité où confine la misère. Pour l'élite comme pour la masse, le droit est non-lieu par surpuissance ou par insuffisance. C'est pourquoi cette voie est une impasse dans la situation actuelle, tant qu'elle ne s'aligne pas sur un processus de reconnaissance sociale.

Le point d'Archimède d'une telle situation, c'est l'éducation. Elle est la clé de toute mise en route d'un processus de reconnaissance sociale, grâce à la réappropriation de la culture et de l'histoire des populations qu'elle permet, grâce à la création d'une forme éthico-politique qu'elle engendre et à la discipline intellectuelle qu'elle inculque dans la poursuite d'un projet. C'est donc la constitution même d'une volonté générale qui est en question et plus simplement les modalités de sa formation, l'« historicisation » de la volonté générale comme force concrète, se possédant soi-même, autonome.

L'Église catholique avait bien compris cet enjeu lorsqu'en avril 1988 elle a interrompu l'expérience de la Mission Alpha⁸. Un levier extraordinaire était en place pour enclencher un processus de reconnaissance sociale. C'est cette voie qu'il faudra privilégier demain avec une reconstruction générale du système d'éducation formelle si l'on veut sortir de l'impasse d'une politique dont le peuple massifié reste l'objet et la victime. ■

3. On citera en particulier la Plate-forme des organismes haïtiens de défense des droits humains qui a remporté le prix international pour la liberté 1993, décerné à Montréal le 9 novembre 1993. Cette Plate-forme a publié plus de dix rapports dont, le 23 août 1993, un rapport sur *La situation de la répression depuis l'Accord de Governor's Island (3 juillet 1993)*.

4. Dans cette ligne, Touraine, A., *Critique de la modernité*, Fayard, Paris, 1992.

5. Cf. Lévêque, K., « L'interpellation mystique dans le discours duvalérien », *Nouvelle Optique*, 1/4 (1971), p. 5-32.

6. Cf. Hurbon, L., *Culture et dictature en Haïti. L'imaginaire sous contrôle*, H. Deschamps, Port-au-Prince, 1987, p. 92.

7. Cf. Hurbon, L., *Comprendre Haïti, Essai sur l'État, la nation, la culture*, Karthala, Paris, 1987, p. 110.

8. Vaste campagne d'alphabétisation, issue d'une prise de conscience grandissante des communautés chrétiennes de base (les « ti legliz ») dans les années 80 et lancée formellement par l'Église catholique dans tous les diocèses, peu après la chute de Duvalier en 1986, avec un appui financier important des ONG du Québec et d'ailleurs.

en bref

Un aide-mémoire, intitulé **Les Femmes dans l'Église**, retrace les interventions de l'épiscopat au Canada et au Québec depuis 1971, en rapport avec les interventions du Vatican. Préparé et révisé par Gisèle Turcot et publié à l'automne 1993, ce document rappelle la place grandissante des femmes dans l'Église et la société à travers le dialogue qui s'est instauré entre les femmes et les instances ecclésiales. Ont collaboré à cette publication le Centre justice et foi et des responsables du dossier de la condition féminine tant au Secrétariat de l'AEQ que de la CÉCC. Cet outil de travail est disponible au Centre de formation Marie-Gérin-Lajoie, 5035, rue de la Roche, Montréal H2J 1L7.

Au Québec, les familles monoparentales sont au nombre de 270 000 et représentent près de 22% des familles avec enfants. Plus de 55% de ces familles doivent recourir au percepteur ou aux tribunaux pour en obtenir le **versement des pensions alimentaires** pour les enfants. C'est pour aider à la solution de ce problème que la Fédération des associations de familles monoparentales du Québec a publié à l'automne 1993, dans son bulletin officiel, un dossier sur la perception automatique des pensions alimentaires. Cette publication est disponible à la FAFMQ, 1051 rue Saint-Hubert, bureau 2320, Montréal H2L 3Y5, tél.: (514) 288-5224.

Dans le numéro de décembre 1993, **The Ploughshares Monitor** examine «la face changeante de la guerre» à travers une analyse de l'état des conflits armés dans le monde en 1993. La guerre ne se fait presque plus entre États mais les 35 conflits répertoriés se déroulent tous à l'intérieur même des États: seize d'entre eux visent un changement de régime, onze cherchent plutôt à redéfinir les frontières, tandis que les huit autres conflits combinent les deux revendications. Cette évolution du type de conflits armés devrait entraîner une révision en profondeur du rôle des forces armées et de nos politiques de sécurité. Le dossier comporte aussi une carte géographique des conflits armés en cours et une analyse du rôle croissant des opérations de maintien de la paix. Projet Ploughshares, Institute of Peace and Conflict Studies, Conrad Grebel College, Waterloo, Ontario N2L 3G6, tél.: (519) 888-6541.

Le 30 novembre dernier, le **Protecteur du citoyen** déposait le 23^e rapport annuel de cette institution. Ce dernier est particulièrement intervenu cette année auprès de la Société de l'assurance-automobile et du ministère de la Justice. De plus, le Protecteur du citoyen a porté son attention sur plusieurs questions: pensions alimentaires, services à la clientèle, information gouvernementale, choix des administrateurs publics, transparence de l'Administration, immigration, etc. Pour joindre le Protecteur du citoyen, il suffit de téléphoner: à Québec, 1-800-463-5070 (sans frais), à Montréal, 1-800-361-5804 (sans frais).

En présence de nombreux invités rassemblés au Centre justice et foi, l'Institut culturel Karl Lévêque procédait, dimanche le 9 janvier 1994, au lancement d'une publication intitulée: *L'Analyse politique: Idéologie et Mentalité sociale*. Ce premier ouvrage de la série **Cahiers Karl Lévêque** regroupe des textes rédigés par Ernst Jouthe, Karl Lévêque et Marc Maesschalck. L'objectif à long terme de ces Cahiers est de constituer un fonds scientifique donnant accès aux différents aspects de la pensée sociale et culturelle de Karl Lévêque. En plus de garder bien vivante la mémoire de ce grand patriote haïtien, jésuite, penseur et homme d'action, cette publication sera un outil important pour les différents acteurs luttant pour le changement et la démocratie en Haïti. Des exemplaires de ce cahier sont disponibles au Centre justice et foi, tél.: (514) 387-2541.

Dans une lettre envoyée, le 10 décembre, à l'honorable Paul Martin, ministre des Finances, le président de la Conférence des évêques catholiques du Canada (CÉCC) demande qu'une attention spéciale soit portée à **la création d'emplois**. «La dégradation prolongée de la situation de l'emploi et les conséquences sociales et humaines qui s'y rattachent exigent que le gouvernement et l'ensemble des forces vives du pays consacrent leur énergie et leur imagination à la création d'emplois», de souligner Mgr Hamelin dans cette lettre. Ayant déjà qualifié le chômage généralisé de «mal social» dans un message antérieur, les évêques insistent pour que la valeur et la dignité du travail humain soient mises au tout premier rang de nos stratégies économiques. On peut se procurer une copie du message pastoral au siège social de la CÉCC, 90 avenue Parent, Ottawa K1N 7B1.

RECENSIONS DE MARS

lectures

André Beauchamp: *Introduction à l'éthique de l'environnement*

Coll.: *Ni curés, ni poètes*

Louis Fournier: *Louis Laberge. Le syndicalisme, c'est ma vie*

Introduction à l'éthique de l'environnement

Comment se situer par rapport au débat environnemental qui se déroule à la télévision, sur les ondes de la radio et dans la presse? La crise écologique est évidente, mais les moyens pour y porter remède sont loin de rallier tous les suffrages. Que faut-il penser de la *deep ecology*, qui préconise le rejet de toute perspective anthropologique et nous invite à militer pour la libération de la nature? Quel est le bien-fondé des réclamations des groupes radicalement verts qui prônent l'opposition violente aux promoteurs qui osent abattre des forêts ou canaliser des cours d'eau? Quels sont les éléments essentiels du conflit qui oppose les tenants du développement hydroélectrique et les sympathisants des autochtones?

Tout Québécois le moindrement soucieux du milieu géographique où sa col-

lectivité est appelée à jouer son destin ne saurait éluder ces questions. D'où la frustration du citoyen ou de la citoyenne lorsqu'il ou elle cherche des réponses dans le nombre grandissant de publications que la marée médiatique laisse dans son sursis. Grâce au livre d'André Beauchamp, nous pouvons enfin nous orienter. L'*Introduction à l'éthique de l'environnement* définit la problématique, décrit les options fondamentales et balise la route qu'il faut emprunter pour comprendre les malaises de notre planète et chercher des solutions qui ne soient pas de simples panacées ou du trompe-l'oeil.

L'ouvrage s'articule autour de sept chapitres dont le premier porte sur un cas type (on pourrait presque dire un cas choc): le dossier Grande-Baleine. Le deuxième chapitre décrit de façon extrêmement claire et vigoureuse les grandes tendances contemporaines (biocentrisme, libération de la nature, écoféminisme et droits des animaux); le troisième propose un certain nombre de remarques critiques débouchant sur des propositions

concrètes qui prennent la forme d'un double décalogue. Le quatrième et le cinquième chapitre insèrent l'éthique de l'environnement dans une perspective plus générale dominée par les notions clefs de développement durable et d'équité. Tout en présentant de façon sereine et objective les différents choix qu'un individu ou une société peuvent prendre, l'auteur ne transige jamais sur la justice sociale et le devoir qui nous incombe de ne pas opérer le redressement écologique en aggravant la situation des plus démunis.

Le chapitre six propose une stratégie pour sortir de l'impasse où les problèmes environnementaux finissent trop souvent par s'engouffrer. À la lumière de sa vaste expérience personnelle, agrémentée de beaucoup de bon sens et d'une bonne dose d'humour, l'auteur nous rappelle que la consultation publique s'avère de plus en plus nécessaire si nous voulons éviter la polarisation et trouver un consensus qui assure le progrès véritable au-delà des affrontements idéologiques. André Beau-

champ a des pages d'une grande pertinence sur la nécessité de ne pas voir la participation publique comme une concession au goût du jour, une mode pour relâcher la pression. Le public a le droit d'être associé aux décisions environnementales puisqu'elles le concernent directement. On ne saurait évaluer les impacts d'un projet sans s'interroger sur le sort réservé aux êtres humains qui vivent dans un milieu donné.

L'heure n'est plus à la réalisation préalable d'un grand projet pour ensuite essayer d'en corriger les retombées négatives ou fâcheuses. Les études d'impact doivent établir l'opportunité d'un projet en le comparant à d'autres solutions de rechange et prévoir les conséquences écologiques et humaines à moyen et long terme. La population connaît souvent son environnement de façon plus intime et plus profonde que les scientifiques qui n'y séjournent que pour mesurer quelques-unes de ses composantes. Ici encore, l'expérience de l'auteur lui permet d'apporter des exemples que tout promoteur se doit de méditer, un conseil qui ne vaut pas seulement pour les entreprises privées.

Le chapitre sept fournit des renseignements plus précis sur l'écologie comme discipline scientifique et comme mouvement que l'auteur qualifie, à bon escient, de religieux. Les tenants de l'écologie «profonde» font appel à une transcendance, qui est parfois ramenée à une divinisation de la Terre-Mère, comme si l'humanité n'avait jamais eu à s'affranchir de la terre et de la servitude d'une Nature qui lui dictait ses lois et l'écrasait sous son fardeau. Une éthique authentique ne saurait faire fi des progrès de la science et de la médecine. Se fermer les yeux et rentrer aveuglement dans le sein de la Nature comporte le risque de la découvrir plus marâtre que mère. Il faut respecter la terre sur laquelle nous vivons sans l'affubler de faux titres de noblesse. L'épilogue nous ramène au dossier Grande-Baleine, non pas pour trancher le débat, mais pour suggérer un certain nombre de questions précises qui sont susceptibles d'orienter la discussion vers une prise de conscience des valeurs que nous devons promouvoir d'un commun accord pour éviter un affrontement politique.

L'*Introduction à l'éthique de l'environnement* est un guide précieux. Il situe admirablement les courants contemporains en éthique de l'environnement et il fournit au lecteur une grille d'analyse qui lui permettra de s'orienter et de faire lui-même ses choix. C'est un livre qu'il faut lire. ■

William R. Shea

Ni curés ni poètes

Ni curés, car oeuvrant à l'intérieur du monde des clercs, ils n'y sont pas nés et n'y ont pas grandi... Ni poètes, car images de la nouveauté ecclésiale des dernières décennies, ils cherchent encore la créativité et la liberté... Titre accrocheur, s'il en est, qui marque bien la recherche d'identité de ces quelque 2500 travailleuses et travailleurs laïques de l'Église québécoise. Ce petit livre, tout simple, sans prétention, traite d'une question fort controversée dans les réseaux théologiques et pastoraux: les ministères laïques. Sont-ils anciens mais oubliés? Sont-ils nouveaux mais écartés? Le problème est complexe et engoncé dans une histoire lourde de ses deux millénaires. Il est donc compréhensible que, parfois, certaines questions soient esquivées, ou que les points de vue puissent être contradictoires. L'ensemble n'en constitue pas moins une réflexion honnête et très bien ancrée dans la réalité actuelle.

Les développements s'alignent les uns après les autres sans se répondre mutuellement. Signés par dix hommes et deux femmes, ils présentent des niveaux d'écriture qui vont du récit à la réflexion systématique, en passant par l'essai et le compte-rendu. Seule une brève présentation de chacun d'eux donne vraiment la perspective. Au chapitre 1, Denis Robitaille présente la petite histoire de l'engagement des laïques dans l'Église québécoise. De l'action catholique (début: 1935) aux pastorales spécialisées d'aujourd'hui (en hôpital, en prison, en base militaire), il s'arrête particulièrement à l'émergence des animatrices et animateurs laïques en paroisse. Il pose une question qui traversera l'ensemble du volume: «Le piège de la cléricisation des laïques est bien réel. On n'a pas encore mis au point les structures ministérielles adaptées à une participation accrue des laïques» (p. 41).

Le deuxième chapitre, qui trace le portrait de quelques agents en fonction, porte les signatures suivantes: Gaétan Lachance qui oeuvre dans le centre hospitalier Robert Giffard, à Québec; Yvon Pichette, préposé à la base militaire de Valcartier; Christian Bouchard responsable de formation dans le diocèse de Chicoutimi; Henri Goudreault, évêque de Labrador City-Shefferville, qui réfléchit sur la collaboration croissante des laïques dans les communautés locales du Grand Nord Canadien; John Walsh, responsable du Christian Training Programme dans le secteur anglais du diocèse de Montréal; et finalement, Jean-Marc Perreault, qui

présente les forces et les faiblesses d'une pratique de co-responsabilité de plus en plus répandue dans les diocèses du Québec: la nomination d'équipes pastorales en paroisse.

Avec Nicole Bouchard, le troisième chapitre nous fait entrer dans une toute autre approche. Il s'agit d'un essai, non dénué d'une certaine poésie (plus poète que curé?), qui aborde de front la quête d'identité laïque dans l'Église, celle de la femme en particulier: «Cruel dilemme: si je n'emprunte pas le chemin tracé, je n'existe pas, et si je l'emprunte, je me tue. Être égale: c'est la plus grande ambition qui me soit offerte maintenant. Et j'écris ton nom: *différence*. Un mot sacrilège. Tant pis. Il est grand temps de le prononcer» (p. 98).

Le quatrième chapitre (Denis Robitaille) inaugure la deuxième partie du livre. Le propos et le style nous font accéder à l'autre versant de l'argumentation. L'auteur y développe les situations diverses qui entourent la réalité des mandats pastoraux (côté plus curé que poète?). Succède Gaétan Baillargeon qui déploie longuement, au chapitre suivant, l'éventail des efforts sérieux et persévérants qui ont jalonné la réflexion ecclésiologique du comité des ministères, mis sur pied par les évêques du Québec, en 1984.

Puis, Gilles Routhier propose une pensée de type socio-théologique sur les nouveaux modèles ministériels induits par cette arrivée massive de laïques dans l'institution ecclésiale. Il repousse, avec un certain agacement, les interrogations connues autour du sexisme et du cléricisme dans l'Église et explore de nouveaux arguments qui ne sont pas dénués d'intérêt. Personnellement, s'il y avait débat sur le sujet, c'est le chapitre qui me provoquerait le plus à la discussion. Ce qui va tout à fait dans le sens du «tableau en mouvement» que les auteurs de l'introduction (Marc Pelchat et Denis Robitaille) souhaitaient alimenter, en début de parcours.

En dernier lieu, après que Brigitte Couturier ait dressé une revue de littérature québécoise sur les ministères laïques, Marc Pelchat conclut en réouvrant largement le débat: «À moyen ou à long terme, l'Église devra sans doute résoudre le dilemme après un temps assez long d'expérience du service pastoral des laïques en relation de collaboration avec les prêtres et les diacres. Elle devra se demander si elle continue de confier des ministères pastoraux à des personnes non ordonnées ou si elle doit ratifier le don du ministère par l'ordination ou l'institution» (p. 259).

Certes, la lecture suivie de ce petit vo-

lume laisse une impression globale d'éclatement et de cul-de-sac théologiques. Pourtant, chaque partie est intéressante en elle-même et alimentera avantageusement la repensée de cette difficile question des ministères dans l'Église actuelle. Chaque agente et agent de pastorale trouverait profit à le lire. ■

Lise Baroni

Faculté de théologie, U. de M.

Louis Laberge

Voilà un livre que j'avais commencé à lire et qui a traîné sur mes tablettes pendant plusieurs mois! Non pas par manque d'intérêt, au contraire, mais à cause d'autres impératifs incontournables. En effet, il s'agit d'un livre qui se laisse lire d'un bout à l'autre, sans soupçon d'ennui. L'attention est certes soutenue par une écriture très abordable, mais sans doute en tout premier lieu par le personnage très coloré qui constitue l'objet de cette biographie, le syndicaliste Louis Laberge.

Journaliste de profession, Louis Fournier connaît bien le milieu syndical en général, pour avoir assumé la rédaction du livre sur l'*Histoire du mouvement ouvrier* pour le collectif de la CSN et de la CEQ, et tout particulièrement la FTQ, où il a assumé la vice-présidence aux communications du Fonds de solidarité sur lequel il a d'ailleurs publié un ouvrage, *Solidarité inc.* Il doit faire paraître sous peu la deuxième tranche de l'histoire de cette organisation syndicale qui a été amorcée par Émile Boudreau et Léa Roback.

Ce livre est une commande et constitue en quelque sorte une biographie officielle. Sans être vraiment complaisante, elle est toutefois favorable au personnage, mais sans ostentation. Il ne s'agit évi-

demment pas d'un ouvrage d'analyse du syndicalisme québécois à travers un leader syndical et surtout pas d'une analyse critique, quoique l'auteur y passe assez régulièrement ses messages sur le genre de syndicalisme à développer. L'approche demeure plutôt journalistique. Pour réaliser son ouvrage, l'auteur a interviewé plus de 60 personnes, proches de l'ancien président de la FTQ pour la plupart.

L'intérêt de la biographie provient évidemment de l'importance et de l'originalité du personnage lui-même, qui a marqué l'histoire du mouvement ouvrier et du syndicalisme québécois et dans lequel les travailleurs et, sur bien des aspects, l'ensemble des Québécois se sont toujours un peu reconnus. Mais en dépit de ses limites, le livre nous présente plus que cela. Il constitue une bonne source d'informations de premier niveau sur le syndicalisme, l'évolution des rapports sociaux au Québec et du mode de vie même. Comme il se lit facilement, il peut servir, avec d'autres documents, d'initiation des jeunes à la vie syndicale à partir d'un regard de l'intérieur. Enfin, pour toutes les personnes qui ont connu et estimé Louis Laberge, cette biographie restera un rappel chaleureux de ses trouvailles, de ses bons coups, ainsi que de ses hésitations et contradictions, — ce qui, en fin de compte, le rend tout à fait humain. ■

Jacques Boucher

Livres reçus

Parmi les livres reçus ces derniers mois, *Relations* vous signale les ouvrages suivants:

- Daniel Welzer-Lang et Jean Paul Filiod, *Les hommes à la conquête de l'espace... domestique. Du propre et du rangé*, Montréal, VLB/Le Jour, 1993; 358 p.
- Monique Lafortune, *Oedipe à l'uni-*

versité ou les liaisons dangereuses entre professeurs d'universités et étudiantes, Montréal, VLB, 1993; 132 p.

— René Derouin, *L'espace et la densité. Entretien avec Michel-Pierre Sarrazin*, Montréal, L'Hexagone, 1993; 238 p.

— Pierre Brunette, *François d'Assise et ses conversions*, Paris, Franciscaïnes, 1993; 152 p.

— Serge Gagnon, *Mariage et famille au temps de Papineau*, Ste-Foy, Presses de l'Université Laval, 1993; 300 p.

— Andrée Fortin, *Passage de la modernité. Les intellectuels québécois et leurs revues*, Ste-Foy, Presses de l'Université Laval, 1993; 406 p.

— Paul G. Bozsoky et Laszlo Lukacs, *De l'oppression à la liberté. L'Église en Hongrie 1945-1992*, Paris, Beauchesne, 1993; 381 p.

— Marie-Louise Barthélemy, *Pierre-J. de Clorivière. Adélaïde de Cicé. Correspondance 1787-1804*, Paris, Beauchesne, 1993; 288 p.

— Colette Estin, *Contes et fêtes de la mort*, Paris, Beauchesne, 1993; 448 p.

— Claude Escallier, *Mauriac et l'Évangile*, Paris, Beauchesne, 1993; 362 p.

— Pierre Voyer, *Fabula Fibulae*, Montréal, L'Hexagone, 1993; 152 p.

— Matt Cohen, *Les mémoires barbe-lées*, Montréal, Quinze, 1993; 233 p.

— Ann Charney, *Dobryd*, Montréal, VLB, 1993; 205 p.

— Pierre Léon, *Sur la piste des Jolicoeur*, Montréal, VLB, 1993; 277p.

— Pierre Vadeboncoeur, *Gouverner ou disparaître*, Montréal, Typo, 1993; 274 p.

— Pierre Vadeboncoeur, *Les deux royaumes*, Montréal, Typo, 1993; 225 p.

— Mario Roy, *Pour en finir avec l'anti-américanisme*, Montréal, Boréal, 1993; 218 p.

— Richard Martineau, *Pour en finir avec les ennemis de la télévision*, Montréal, Boréal, 1993; 178 p.

— Andrée Dandurand, *Les carnets de David Thomas*, Montréal, Québec/Amérique, 1993; 232 p.

— Pierre Lemieux, *Le droit de porter des armes*, Paris, Les Belles Lettres, 1993; 217 p. ■

références

André Beauchamp, *Introduction à l'éthique de l'environnement*, Montréal/Paris, Paulines/Médiaspaul, 1993; 222 p.

Coll. (sous la dir. de Marc Pelchat et Diane Robitaille), *Ni curés, ni poètes*, Montréal, Paulines, 1993; 272 p.

Louis Fournier, *Louis Laberge. Le syndicalisme, c'est ma vie*, Montréal, Québec/Amérique, 1992; 418 p.

Se former
aujourd'hui...
... Pour risquer
l'avenir

Entre le ghetto et l'assimilation

La liturgie dans un contexte d'évangélisation

C.124 | Les 11 et 18 mars de 18h30 à 20h50
Les 12 et 19 mars de 9h à 11h50;
13h30 à 15h20
Jean-François BOUCHARD

L'Église : projet de Jésus et modèles ecclésiologiques

B.104 | 3 lundis
Les 14, 21 et 28 mars
De 9h à 11h50; 13h30 à 15h20
Gaétan BAILLARGEON

Le croyant d'aujourd'hui, un résistant

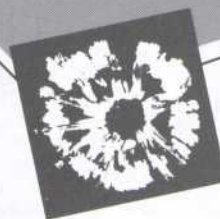
B.105 | Du 15 au 18 mars
Mardi et jeudi : 9h à 11h50; 13h 30 à 15h20
Mercredi et vendredi : 9h à 11h50
Guy CÔTÉ

Andragogie et éducation de la foi

R.421 | Du 22 au 25 mars
Mardi et jeudi : 9h à 11h50; 13h 30 à 15h20
Mercredi et vendredi : 9h à 11h50
Paul-André GIGUÈRE

L'appartenance communautaire : condition d'une identité chrétienne

A.720 | Les 25, 26 et 27 mars
Le 25 : 18h30 à 21h20
Les 26 et 27 : 9h à 11h50; 13h30 à 16h20
Jean-Louis LAROCHELLE



INSTITUT DE PASTORALE

2715 • Chemin de la Côte Sainte-Catherine
Montréal (Québec) • H3T 1B6

1 crédit / session

Inscription : 10 \$

Scolarité : 55 \$

Renseignements :
(514) 739-3223

relations

mars 1994 3,50\$ no 598

SOMMAIRE

face à l'actualité

35

Une proposition du Forum paritaire autochtone-québécois (J.H.) –
Un autre pas vers l'économie sociale (M.A.) – Quand les peuples
perdent leur droit à se nourrir eux-mêmes (G.D.) – Que ferez-vous en
ce 8 mars 1994? (F.T.)

dossier

39

Habiter la forêt

Bernard Hudon	Vivre de la forêt	40
Hugues Dionne	Vers une nouvelle stratégie	42
Luc Bouthillier	Les fermes forestières	46
Claude Rioux	La crise de l'industrie papetière	50

en bref

59

articles

53

Susana Ponce	Les maquiladoras	53
Marc Maesschalck	Quelle politique des droits humains en Haïti	55

lectures

60

Photographie de la page couverture: Hélène Cyr/STOCK

NOS PROCHAINES SOIRÉES RELATIONS

Pour renseignements, écrire ou téléphoner à
Jean-Marc Biron ou Pauline Roy: 387-2541.

Surveiller l'annonce qui paraît dans *Le Devoir*,
le jour même de la rencontre.

Les lundis 21 février et 21 mars 1994, de 19h30 à 22h00, à la maison Bellarmin
25 ouest, rue Jarry ouest (métro Jarry). Contribution volontaire : 3,00\$